

L'AUDITEUR

BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE L'INSTITUT
NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

N°49 – Octobre 2018



L'EDITORIAL

Danièle LUCCIONI, présidente de l'ANA-INEHSJ

Les avancées du numérique et le développement de l'intelligence artificielle conduisent à des transformations sociales importantes qui peuvent aussi bien susciter de l'enthousiasme, voire de l'intérêt, que provoquer des débats controversés sur l'opportunité ou les risques.

Les médias, aidés par le développement des outils informatiques, nous font vivre et penser dans l'immédiat, d'où un jugement rapide et une rapidité d'interprétation réflexe. Quelle est alors la place de la réflexion ?

D'autre part Internet rythme notre quotidien et fait évoluer nos habitudes et la façon de consommer.

Dans la vie de tous les jours, les achats en ligne, l'e-commerce présente des avantages séduisants, un gain de temps et parfois des prix plus intéressants mais ce n'est pas sans inconvénient, sans danger. L'utilisation de plus en plus importante d'objets connectés, l'usage d'échanges sur les réseaux sociaux peut mettre à mal la sécurité (voire la liberté) individuelle par le piratage, l'espionnage peut conduire à la cyber criminalité ou criminalité sur ou par internet.

C'est pourquoi le thème des rencontres de l'ANA pour 2017-2018 avait été : « **Quels équilibres Sécurité et Justice à l'heure du numérique** »

L'INHESJ a organisé et organise plusieurs conférences sur ce thème et lors de « La nuit du droit » une question a été posée : « Les logiciels et les robots remplaceront-ils, dans le domaine de la justice : les avocats, les juges, les notaires,... ? Irons nous vers une uberisation des professions juridiques et judiciaires ?

La société d'aujourd'hui doit faire face à ces transformations, à ces questions qui mettent en évidence une transformation de la façon de vivre individuelle et collective tant au niveau national qu'au niveau européen ou international. Cela nécessite une nouvelle réflexion sur la sécurité et la justice et a conduit l'ANA-INHESJ à choisir comme thème de rencontre 2018 – 2019 : Le continuum Sécurité - Justice face aux évolutions sociétales européennes. Ce thème est en cohérence avec les sujets traités par les GDS de la promotion en cours de l'INHESJ.

En effet cette rentrée marquée par des événements parfois inattendus dans une société de plus en plus complexe requiert une évolution toujours plus grande d'écoute, de savoir faire, de disponibilité.

« Les articles de ce numéro 49 de l'Auditeur ne relèvent que de la seule responsabilité de leur rédacteur »



Au revoir Claire

On ne peut pas se préparer au décès d'une personne qui a toujours su garder ses activités et le sourire malgré le mal qui la faisait souffrir

Claire, tu resteras toujours parmi nous, tes aquarelles nous rappelleront sans cesse combien tu regardais le monde qui t'entourait et combien tu nous faisais partager ce regard par tes coups de pinceaux et tes couleurs.

Claire on t'aime.



Les remerciements

*Un grand merci à celles et à ceux
qui ont contribué à la rédaction de ce numéro 49*

Marie Noëlle BENJAMIN, administrateur de l'ANA du Grand Ouest

Cesarea BRISBOIS, vice-présidente du Comité AKROPOLIS

Hélène CAZAUX-CHARLES, directrice de l'INHESJ

Gonzagues de CHANTERAC, président de la section jeunes de l'ANA-INHESJ

Fadi DAHDOUH, docteur en droit, Sciences Po Paris

Gilbert DERDERIAN, administrateur de l'ANA-INHESJ

Paul DREZET, vice-président et rédacteur en chef de l'AUDITEUR

Christian FREMAUX, président d'Honneur de l'ANA-INHESJ

Sophie GALLY-DEJEAN, administrateur de l'ANA-INHESJ

Claude QUERARD, trésorière de l'ANA du Grand Ouest

Nicole GUIMEZANES, vice-présidente de l'ANA-INHESJ

Matthieu LANGLOIS, médecin-chef du Service Médical du RAID

Jessica MATOUA-DAVID, présidente de la Société FARGO Consulting

Philippe MAUGER, administrateur de l'ANA-INHESJ

René MOISAN, président de l'ANA du Grand Ouest

Hubert PERRY-GIRAUD, secrétaire de l'ANA du Grand Ouest

Cyrille SCHOTT, préfet honoraire de région

Sommaire

ÉDITORIAL Couverture

Au revoir Claire p 2

Remerciements p 2

Sommaire p 2

Le Mot de la Directrice p 3

La vie passionnée de Marcel Leclerc p 3

ACTIVITÉS :

Le souffle des régions : Ana-Grand Ouest p 4

Visite de la cité des télécoms
à Pleumeur en Bambou p 5

ANA-INHESJ-Méditerranée
sur tous les fronts p 6 à 7

5^{ème} édition des universités de l'association
nationale de la vidéo protection p 8 à 9

Les sessions spécialisées p 9

La parole aux Auditeurs des sessions jeunes p 10

Tableau d'Honneur p 10

THÉMATIQUES :

L'Union Européenne face à l'heure de vérité de la « guerre »... p 11 à 12

En souvenir de Claire Thieffry p 12

L'histoire des pays Balkans,
les prépare-t-elle à rejoindre l'Union Européenne p 13 à 17

Le soutien médical tactique en cas de tuerie de masse p 18 à 20

La Police Municipale, une police de proximité p 21 à 22

Commerce de contrefaçon : quels enjeux ? p 23

RUBRIQUES :

L'actualité du dernier semestre p 24 à 33

Cérémonie de clôture des sessions nationales p 34

Accueil des nouvelles sessions de formation de l'INHESJ p 34

Reçu et lu pour vous p 35

Le conseil d'Administration p 36

Les nouvelles dispositions du RGPD p 36

BULLETIN D'ADHÉSION p 37

COORDONNÉES Couverture



Le mot de la Directrice

Septembre 2018

Le 11 septembre dernier, la mission parlementaire présidée par Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue remettait son rapport au Premier ministre, rapport intitulé « d'un continuum de sécurité vers une sécurité globale ». Parmi de nombreuses recommandations, l'armement des policiers municipaux a suscité de vifs débats au sein de la représentation nationale, parmi les élus locaux, au sein des forces de sécurité et de la magistrature, enfin au sein de la société civile.

Et, de fait, il s'agit d'un sujet grave qui s'inscrit dans une réflexion plus globale portant, comme ont pu l'écrire divers auteurs, sur le « droit de tuer » en démocratie.

Selon le dernier rapport public de l'IGPN, les tirs d'armes à feu par les forces de sécurité ont connu une hausse de 54,5% entre 2016 et 2017. Cette augmentation doit être mise en perspective avec d'autres données, comme le nombre, stable, d'agents de police et de gendarmerie mis en cause pour non-respect de la légitime défense. Elle doit surtout être analysée et débattue par la communauté de sécurité et de justice car elle reflète indéniablement une évolution des conditions d'exercice des métiers de la sécurité globale. Depuis 2012, les policiers et les militaires sont visés directement par les attaques et les projets d'attentats terroristes.

Comme le rappelle le chercheur en sciences politiques Mathieu Zagrodski, « porter une arme n'est pas qu'un droit, c'est une responsabilité ». En novembre 2016, l'INHESJ a remis un rapport au Premier ministre qui préconisait la création d'un « régime légal spécifique d'usage des armes pour les policiers, qui reprennent en les aménageant les hypothèses de l'article L. 2338-3 du code de la défense rodées par la pratique, et répondent à la réalité des menaces subies ». Les préconisations de ce rapport ont été reprises par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, sans toutefois que ce texte n'épuise un sujet qui ressurgit régulièrement dans le débat public, sous diverses formes, comme nous le constatons encore aujourd'hui.

L'INHESJ entend poursuivre ces réflexions et contribuer à ce débat comme à bien d'autres. Ainsi, il est associé à la réflexion sur la police de sécurité du quotidien. Les thèmes d'études de nos sessions nationales ont été renouvelés afin que les enseignements intègrent les derniers avancements de la recherche et les nouveaux défis que doivent affronter les responsables et acteurs de la sécurité et de la justice. La session nationale « Sécurité et justice » abordera cette année des sujets aussi divers et complexes que le rapport à l'autorité, les mineurs délinquants et victimes, l'évaluation des politiques publiques de sécurité, le renseignement dans le cadre de la lutte antiterroriste ou encore le sens de la peine.

Les visites de sites ou de services spécialisés sont des moments forts de la formation, très appréciés par les auditeurs comme le montrent les enquêtes que nous menons chaque année auprès de nos diplômés. Chers anciens auditeurs, nous vous sommes reconnaissants d'organiser l'accueil des promotions de l'INHESJ au sein de vos organisations. Je vous remercie pour votre engagement constant à nos côtés qui désormais prend plusieurs formes : interventions en séminaires de formation, parrainages des candidats aux sessions nationales, tutorats des GDS, organisation de colloques et séminaires.

L'ANA-INHESJ, elle aussi, fait vivre cette communauté de sécurité et de justice en permettant de conserver le lien entre les générations de haut-cadres de la sécurité et de la justice, entre différents corps de métiers et entre différentes cultures professionnelles au service de la sécurité globale.

Je vous souhaite donc une année intellectuellement stimulante grâce aux dîner-débats organisés par votre association en présence de hauts responsables de l'action publique, de dirigeants d'entreprises ainsi que de chercheurs qui travaillent sur les sujets qui nous intéressent tous, grâce aussi à ses voyages d'étude riches en découvertes

Hélène Cazaux-Charles
Directrice de l'INHESJ



LA VIE PASSIONNÉE DE MARCEL LECLERC

Marcel Leclerc est décédé en août 2018. Ce grand policier du 36 Quai des Orfèvres a été le directeur de l'INHESJ de 1995 à 1997.

Figure emblématique de la lutte contre le crime, chef charismatique, Marcel Leclerc aura marqué son passage à notre Institut par son sens des relations humaines.

« Afin de ne pas commettre d'erreur ou d'oubli, nous vous serions reconnaissants de nous signaler toute promotion ou nomination dans ce secteur sensible ! »

AGE ET AGO DE L'ANA DU GRAND OUEST SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018 « DERNIÈRE MINUTE »



Hier, étaient réunis à Vannes les auditrices et les auditeurs de l'ANA du Grand Ouest.

Danièle Luccioni, présidente de l'ANA-INHESJ, invitée, a participé aux différents moments de cette journée.

Denis Fougeray-Brevet, ancien président de l'AR des Auditeurs IHEDN de Loire Atlantique était également présent.



Lors de l'AGO, il a été décidé à l'unanimité des Auditeurs présents de prolonger mon mandat de président jusqu'à la prochaine Assemblée générale Ordinaire et au CA qui suivra, au mois de décembre; il en est de même pour les membres du Bureau.

Ensuite j'ai présenté le Rapport d'activités de l'Association en émettant le souhait que plus d'Auditeurs participent aux différentes activités organisées. Après échanges avec les participants j'ai demandé à Claude Quérard, trésorière de l'Association de présenter les comptes : bilan et budget ainsi que le montant de la cotisation annuelle. Il est décidé de fixer l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre, comme l'ANA-INHESJ.



Avec Marie Noëlle Benjamin et Claude Quérard nous avons retracé les différentes visites de l'année : Visite du Réseau de transport d'électricité (RTE) de Nantes et présentation des nouvelles énergies, visite de la Cité des Télécoms de Plomeur-Bodou. Puis, nous avons demandé aux Auditeurs présents de proposer des destinations pour les prochaines visites. Jean Michel Hallez a ensuite fait le point sur le prochain voyage de l'Association en Inde, en Novembre.

Un déjeuner très convivial a suivi auquel participaient les conjoints qui avaient, pendant la partie statutaire, visité Vannes.

Cette journée s'est terminée par une belle promenade en bateau, sous un super soleil, et a permis pour beaucoup de découvrir le Golfe du Morbihan, et toutes ses îles.



René Moysan
Président

Pleumeur-Bodou
21 avril 2018

VISITE DE LA CITÉ DES TÉLÉCOMS À PLEUMEUR-BODOU PAR LES AUDITRICES ET AUDITEURS DU GRAND OUEST

Samedi 21 avril, nous avons projeté de découvrir la Cité des Télécoms et les retrouvailles gourmandes se firent d'abord pour onze d'entre nous face à la mer au restaurant Ti Al Lannec de Trébeurden.

2 h 30 plus tard, la visite commençait à la Cité des Télécoms, par une présentation du monde des telecommunications.



En 1957, le satellite artificiel Sputnik avait été envoyé dans l'espace.

En 1958 avait été fondée la Nasa, la Grande Bretagne, l'Allemagne et la France désiraient à leur tour construire une station pouvant recevoir les émissions de Telsat et relayer les nouvelles envoyées depuis les U.S.A. En France, Pierre MAZIN, directeur du C.N.E.T. (Centre National d'Études Spatiales) lança le projet et choisit Pleumeur Bodou, qu'un relief en creux et un sol granitique protégeaient des interférences.

Le ministre des P.T.T. acquit 110 hectares de terre et, en octobre 1961 les travaux débutèrent. Neuf mois durant, 1500 hommes répartis en trois équipes, pour la plupart recrutés sur place, se relayèrent pour tracer des routes et installer le radôme américain et son antenne. Celui-ci, un radar situé sous un dôme, composé de lés de dacron thermocollés, pesait 9 tonnes et permettait,

pendant 20 mn par jour, de recevoir les émissions de télévision, car le satellite Telsat, premier satellite de télécommunication, faisait une révolution autour de la terre en 1 h 40.

Il fallut 114 jours pour monter l'antenne de 340 tonnes et d'une hauteur de 50 m. Le radôme mesure 50 m de haut, comporte un hectare de toile et un ballon gonflé à l'air qui résiste à des vents de 180 km/h. L'antenne à poursuite automatique qui recevait les messages a fonctionné jusqu'en 1985.

Le 11 juillet 1962, la première émission de télévision en provenance des États-Unis parvint en France et la France transmet en retour une chanson d'Yves Montand. Le général De Gaulle vint inaugurer la cité des Télécoms.

Actuellement le radôme est entretenu tous les 5 ans, il protège l'antenne des intempéries et conserve une température de 17 degrés ; il comporte 4 paratonnerres et peut résister à des vents de 230 km/h. Ce ballon est en surpression de 4 millibars. Il fait partie du patrimoine architectural du XX^e siècle.

Le Centre de Télécoms spatial a fermé **en 2003** mais depuis, la Cité des Télécoms appartient à Orange et reçoit de nombreuses visites. Cette facette du génie humain a suscité l'admiration de tous.

Texte de Marie-Noëlle BENJAMIN
Photo d'Hubert PERRY-GIRAUD





par Gilbert DERDERIAN
Président d'ANA-INHESJ-Méditerranée
Expert ORDINEX

ANA-INHESJ-MÉDITERRANÉE SUR TOUS LES FRONTS

Une demande du mouvement sportif régional : Sensibiliser les Adhérents des 88 Fédérations et Comités au « Règlement Général de la Protection des Données ».

Quelques mois après sa création l'ANA-INHESJ-Méditerranée signe sa première convention de partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif PACA.

Le cahier des charges :

- Droit et Obligations induit par le RGPD, ce texte européen qui s'applique de manière uniforme aux 28 pays membres depuis le 26 mai 2018.
- Sensibilisation aux différentes formes de radicalisation violente dans le monde du sport.

Nos interventions se dérouleront sous la forme de réunions plénières de 3 heures suivies d'ateliers pédagogiques de proximité au sein des Comités Sportifs.



ANA-INHESJ-MÉDITERRANÉE INVITÉE PAR LE BARREAU DE MARSEILLE À LA JURIS CUP

Merveilleuse nuitée pour « la soirée du village nautique de la Juris' Cup ».

Le Droit comme fil rouge, MARSEILLE, la Méditerranée, l'Amitié en partage.

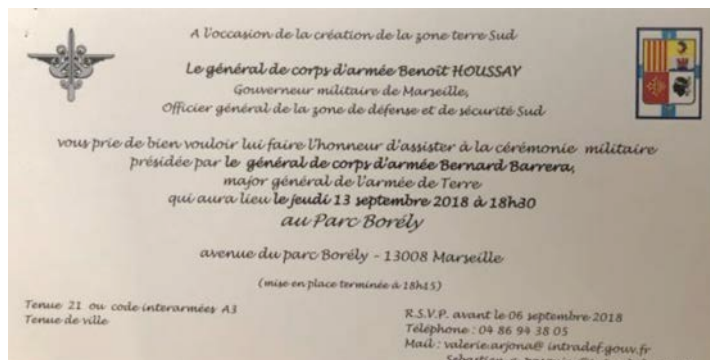
Fiers d'accompagner Madame Geneviève MAILLET, membre Associée de l'ANA-INHESJ-Méditerranée, Bâtonnier du Barreau de Marseille. Nous représentons avec Maître Karine PELGIN, spécialiste en Droit Public, Auditrice de la 28^{ème} session Nationale, Madame Danièle LUCCIONI, Présidente de l'ANA-INHESJ.



ANA-INHESJ-MÉDITERRANÉE : PRÉSENTATION DE LA ZONE DE DÉFENSE « TERRE SUD »

L'ANA-INHESJ-Méditerranée invitée à la Cérémonie Militaire présidée par le Général de corps d'armée Bernard BARRERA à l'occasion de la création de la Zone terre Sud. Cérémonie suivie du cocktail traditionnel au Château St Victor, la résidence du Gouverneur Militaire de Marseille, Officier Général de la zone de défense et de sécurité Sud et madame Benoit HOUSSAY.

Nous avons eu le privilège de suivre une présentation didactique des fondamentaux de la Loi de programmation militaire 2019-2025 en présence de Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de Région PACA.





par Jean-François MERMET
Membre du Conseil d'Administration et de l'ANA-INHESJ



5^{ÈME} ÉDITION DES UNIVERSITÉS DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE LA VIDÉO PROTECTION

La sécurité et la sûreté sont devenues une préoccupation essentielle aussi bien pour les personnes que pour les institutions publiques et privées. C'est dans ce contexte que s'est tenu, les 22 et 23 janvier 2018 à Lyon, la 5^e édition, dédiée aux professionnels, des Universités de l'Association Nationale de la Vidéo Protection (AN2V). Ces Universités se tiennent tous les deux ans dans une ville différente.

Par des conférences plénières sur des thèmes d'actualité et de nombreux ateliers concernant l'offre et l'innovation technologique, l'AN2V a réuni de nombreux participants et entreprises venus de la France entière. Plus de cinquante exposants, ont accompagné ces réflexions par la présentation de leur savoir faire en tant qu'ingénieristes, constructeurs, intégrateurs ou sociétés conseils.

La qualité des intervenants et la haute technologie présentée ont révélé un aspect important du « Conseil des Industries de la Confiance et de la Sécurité (CICS) » qui rassemble « les industriels de cette filière d'excellence », avec à la clé 125 000 emplois et 21 milliards d'euros.

Le conseil fédère ainsi les organisations professionnelles qui en sont adhérentes (FIEEC, FFMI, GICAN, GIFAS, GICAT, USP Technologies etc.). L'AN2V est devenue membre de cette grande organisation, interlocuteur naturel et légitime de l'Etat, en 2017.

Jacques ROUJANSKY, délégué général du CICS a rappelé que cet organisme fait partie du « CoFIS, Comité de la Filière Industrielle de la Sécurité », qui autour du Premier Ministre (structure mise en place en octobre 2013) a pour objet de développer les moyens nécessaires pour faire face aux menaces et aux risques susceptibles de porter atteinte à la Nation et soutenir l'activité des industries françaises dédiée à la sécurité.

Le Président Dominique LEGRAND, assisté du Directeur Général, Monsieur Rémi FARGETTE, a accueilli en ouverture de ces Universités Monsieur Georges FENECH, député honoraire et ancien Magistrat. Ce dernier a présidé la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires ainsi que la Commission d'enquête parlementaire sur les attentats de 2015. Il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages dont l'un de ses derniers s'intitule : « Bataclan l'enquête vérité ».

Georges FENECH a insisté sur la nécessité de l'encadrement juridique de cette grande évolution technologique mais aussi des comportements individuels et collectifs tout en insistant sur le besoin de règles souples et adaptées au contexte économique national et international.

Des conférences plénières ont suivi cet exposé dont les thèmes abordés étaient orientés, d'une part, sur les nouvelles menaces et comment y faire face et, d'autre part, sur les perspectives des « Smart et Safe City, la ville intelligente ».

Pendant ces deux jours les congressistes ont pu participer à quatre ateliers, chacun de 90 minutes parmi douze proposés, animés par quatre modérateurs, Dominique LE GRAND et Rémi FARGETTE, précités, Philippe TESSIER Consultant à l'AN2V et Michel EYNAUD, Consultant et ancien journaliste.

Il a été difficile de faire les bons choix parmi les thèmes retenus, tant ceux-ci étaient d'une grande pertinence et d'une grande actualité :

- Internet des objets (capteurs, accéléromètre, GPS, détection de forme humaine, etc..)
- La guerre des réseaux hyper connectés (cyber-attaque, contrôle d'accès, stéganographie ...)
- Le règlement général sur la protection des données (RGPD), texte européen adopté le 14 avril 2016 par l'ensemble des 28 Etats membres de l'Union Européenne
- La prise d'images mobiles (caméras embarqués, drones, robots ...)
- Comment mettre en œuvre la très haute résolution (jour et nuit, courte et longue portée, détection, observation, reconnaissance, identification ...)
- La reconnaissance faciale (Eurostar, aéroports, frontières, cadre juridique...)
- La lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI)
- Interopérabilité des systèmes, ONVIF (normes pour transversaliser les systèmes existants)
- La vidéoprotection intelligente (détection automatique des anomalies et la non saturation des opérateurs suite à la multiplication des informations transmises)
- Protection bâimentaire (stratégie, technologie, bureaux d'étude, constructeur...)
- Enjeux de formations (offres existantes, formations adaptées ...)
- Smart Cities, Protection des espaces publics, (compétences requises...)

De nombreuses personnalités étaient présentes telles que Messieurs Thierry VINCON représentant la Délégation Ministérielle aux industries et à la lutte contre les cybermenaces (DMISC), Jacques ROUJANSKY, Délégué Général du Conseil des Industries de la Confiance et de la Sécurité (CICS), Claude TARLET, Président de l'Union des Entreprises Privées, (USP), Franck PAVERO, Conseiller de Défense et de Sécurité pour la lutte contre la Cybercriminalité et le Cyberterrorisme, Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Président de la « Smart Buildings Alliances for Smart Cities » (SBA), Laurent ROCHETTE Directeur des systèmes d'information de plusieurs collectivités locales et départementales.

Madame Caroline POZMENTIER-SPORTICH, Adjointe au Maire de Marseille à la Sécurité et Vice-Présidente de la Région Alpes-Côte d'Azur, auditionnée comme grand témoin.

Ce congrès s'est terminé par une soirée de prestige avec la participation de l'ensemble des congressistes.

Ces Universités de l'AN2V ont confirmé l'activité en plein développement de la très importante filière française de l'industrie dédiée à la sécurité. Il y a lieu de rappeler que cette filière représente (source : service du Premier Ministre) une croissance de 7% par an au niveau mondial et plus de 15% des publications scientifiques mondiales.

La ville de Lyon a été honorée d'accueillir un tel Congrès dont la réussite a été remarquée.

- FIEEC : Groupement des Industries du Secteur Transformation Numérique
- GICAN : Groupement des Industries de Construction et Activités Navales
- GIFAS : Groupement des Industries Aéronautiques et Spatiales
- GICAT : Groupement professionnel de recherches, de services, de conseils au profit des composantes militaires et civils nationales et internationales impliquées dans la sécurité
- USP Technologie : Syndicat des fabricants, installateurs, intégrateurs des systèmes électroniques de sécurité et des télésurveilleurs.

LES SESSIONS SPÉCIALISÉES



par Bernard-Xavier SPOKOJNY

Auditeur

4^{ème} Session Management Stratégique de la Crise

Président de Spokojny Consulting

Crise financière passée ou annoncée, crise de l'emploi, crise pétrolière, crise climatique, licenciements en masse, cyber attaques, terrorisme... nos sociétés sont exposées à la Crise.

Avant qu'il n'y ait Crise, il y a Risque. Ce risque peut venir d'erreurs de jugements, d'erreurs humaines et/ou matérielles, de facteurs exogènes... souvent annoncé par plusieurs signaux faibles.

Pour ces raisons, la gestion du Risque et de la Crise passe par l'anticipation.

C'est dans cette optique que la Session Management Stratégique de la Crise de l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice évolue depuis maintenant six ans (la sixième session est en ordre de marche). Reconnue par les experts de tous bords, la Session voit chaque année le nombre de demandes d'intégrations augmenter de façon exponentielle.

Afin d'accompagner cette évolution, l'ANA-INHESJ a créé « l'ANA Section Risques et Crises » avec l'objectif d'échanger sur nos pratiques et d'apporter notre vision multi-sectorielle aussi bien en termes de recherche que d'études de cas dans le cadre des différentes activités de l'ANA.



*par Gonzague de CHANTEREAC
Représentant des Auditeurs des Sessions Jeunes*

LA PAROLE AUX AUDITEURS DES SESSIONS JEUNES DE L'ANA-INHESJ

L'année qui se présente à nous Auditeurs des Sessions Jeunes s'annonce pleine de défis. Mais les défis ne nous font pas peur, bien au contraire ! Le chansonnier ne disait-il pas que « c'est reculer que d'être stationnaire » ?

Alors que nous entrons dans la cinquième année de notre existence au sein de l'ANA-INHESJ, le temps n'est pas à la contemplation du sillage mais bien à l'action, prenant en compte la particularité incontestable de la dimension européenne des prochains mois.

Les Auditeurs des sessions Jeunes, issus des 15 séminaires dispensés depuis 2011 par l'Institut, ont pris leur vitesse de croisière. Ils contribuent à part entière à la vie de l'ANA par l'organisation régulière d'événements. Sans exhaustivité, la visite de la sécurité du parc d'attraction Disneyland ou celle des aéroports Roissy Charles de Gaulle et Orly, la formation aux gestes qui sauvent dispensée par la BSPP, ou encore l'organisation de petits-déjeuners sur le thème de travail de l'année sont autant d'événements qui participent à la dynamique de formation et de rayonnement de notre Association.

Cette reconnaissance s'est traduite par le vote du Conseil d'Administration de la constitution d'une ANA Section permettant de regrouper plus de 130 auditeurs des sessions Jeunes, soit près d'un quart des membres de l'Association.

Ce nouvel outil nous permettra de structurer plus efficacement notre groupe de jeunes bénévoles actifs et de renforcer notre capacité de propositions et de réflexions au service de l'ANA.

En lien avec nos partenaires associatifs que sont le comité « sécurité intérieure » de l'ANAJ IHEDN, l'association des étudiants Sciences Po Défense et Stratégie. Cette association nous invite le 26 septembre prochain à leur conférence de rentrée avec Laurent NUNEZ (directeur général de la Sécurité intérieure), mais également avec le CELSA ou encore avec la conférence Olivaint. Nous poursuivrons donc, encore cette année, la programmation de conférences communes.

Soucieux de ne pas surcharger le travail des forces de sécurité intérieure, nous nous efforcerons toutefois d'organiser régulièrement des rencontres avec les acteurs essentiels de la sécurité des Français.

Outre la lettre d'information électronique, c'est par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) que nous maintenons le contact entre les auditeurs. Un prolongement des rencontres régulières soit de travail en commun ou d'« afterwork », Danièle Luccioni, présidente de l'ANA participe à certaines de ces rencontres. C'est l'occasion de venir nous rencontrer.

Tableau d'Honneur

Jean-Pierre FONTAINE, Auditeur de la 8^{ème} Session de l'NIHESJ

A été promu, le 5 avril 2018, Lieutenant-colonel de la réserve citoyenne de défense et de sécurité de la gendarmerie nationale, par le Général Philippe OTT, commandant adjoint de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes.

L'UNION EUROPÉENNE FACE À L'HEURE DE VÉRITÉ DE LA « GUERRE »



*par Cyrille SCHOTT
Préfet Honoraire de Région
et Ancien directeur de l'INHESJ*

« Avec le recul historique, on peut soutenir que l'unité italienne comme l'unité allemande, au 19^e siècle, se sont accomplies par des guerres au sein d'une même famille civilisationnelle. L'Union européenne, formée de peuples qui se sont beaucoup battus entre eux dans le passé jusqu'aux épouvantables guerres du 20^e siècle, a entrepris une marche vers l'unité, encouragée par son « enfant », les États-Unis. Mais désormais, ce parent si proche si intime de la famille atlantique s'est retourné contre elle. Par Cyrille Schott, préfet honoraire de région, ancien directeur de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). En ce siècle, une Union dans le monde occidental ne se crée plus « par le fer et le sang », selon la fameuse expression de Bismarck, mais l'épreuve ou la guerre sous une autre forme représente toujours pour elle l'heure de vérité. C'est dans la victoire face à l'épreuve qu'elle peut se consolider, ou dans l'échec qu'elle peut se disloquer. L'unité italienne et l'unité allemande, au 19^e siècle, furent accomplies à travers la guerre contre l'empire d'Autriche, s'agissant de l'Italie, contre l'Autriche et la France, s'agissant de l'Allemagne. La victoire de Sadowa en 1866 face aux Autrichiens, puis celle de 1870-1871 contre le second Empire français permirent l'union des États allemands autour de la Prusse, au sein de l'Empire wilhelminien. La campagne victorieuse de 1859, à laquelle Napoléon III prit une part majeure, fut décisive pour l'unification italienne autour de la Maison de Savoie.

Conflits de famille

Avec le recul historique, l'on peut soutenir que ces conflits au sein de l'Europe survinrent dans la même famille civilisationnelle. Les Allemands, autour de la Prusse, se sont battus contre d'autres Allemands, autour de l'Autriche, puis contre un peuple, le nôtre, issu de la même matrice carolingienne et portant le nom d'une peuplade germanique. Les Autrichiens ont été écartés de l'Allemagne et les Français ont servi de catalyseurs à l'unification. Les Italiens se sont battus contre l'empereur Habsbourg, qui avant d'être empereur d'Autriche (depuis 1804, date de création de cet empire), l'avait été du Saint Empire romain germanique, dont une grande part de l'Italie avait fait partie. Au fond, c'était en relevant victorieusement un défi guerrier contre un membre de la famille que ces unités ont pu se réaliser. L'échec face à ce défi eut pérennisé la division, voire provoqué une dislocation. Les États de l'Allemagne du Sud, comme la Bavière, n'auraient pas manqué de réaffirmer leur indépendance et leur personnalité propre. Peut-être auraient-ils réintroduit l'Autriche des Habsbourg dans le jeu allemand. Les réunions forcées, comme celle du Hanovre, décidées par la Prusse en Allemagne du Nord, après les victoires de 1866, auraient pu être remises en cause. Un nouvel échec du Piémont, après celui de 1848-1849, aurait laissé ce royaume isolé, plusieurs familles régnantes italiennes étant proches de l'Autriche et le pape n'étant pas favorable à son action.

Tentation du repli identitaire

L'unité des États-Unis d'Amérique fut assurée, à la même époque, par la guerre de Sécession, qui dura de 1861 à 1865 et se solda par l'échec de la tentative des États du Sud de se séparer de l'Union. Si les Confédérés du Sud l'avaient emporté, les États-Unis d'Amérique, tels que nous les connaissons, n'existeraient pas. Il y a des différences patentées entre la situation de l'Union européenne et celles décrites ci-dessus. Surtout, les Allemands et les Italiens formaient un peuple, qui était divisé en plusieurs entités étatiques, et dont l'unification, somme toute, paraît naturelle avec le recul. L'Union européenne est formée de peuples différents, ancrés dans l'histoire et s'étant souvent battus entre eux. Cependant, au lendemain des épouvantables guerres qui les ont dévastés et face au reste du monde et à ces États-continentaux qui s'affirment sur la scène internationale, tels la Chine, l'Inde, la Russie, les États-Unis et, demain, le Brésil, les Européens ont entrepris une marche vers l'unité. Si elle connaît ses fragilités, accrues par une tendance des peuples au repli identitaire, ce cheminement vers l'unité n'en est pas moins puissant.

« America First » : quand l'allié devient l'ennemi

Il se trouve confronté aujourd'hui à des défis, celui des migrations étant le plus visible actuellement, dont il sortira consolidé ou ébranlé. La construction européenne a toujours connu des crises et a progressé en les surmontant, mais ces crises étaient de nature interne, entre ses composantes. Elle vivait la menace que faisait peser sur elle le bloc communiste, mais, par ailleurs, elle put se développer à l'abri du rideau de fer, avec le soutien et les encouragements de son « enfant » devenu la première puissance mondiale, les États-Unis d'Amérique. Désormais, ce membre si proche, si intime de la famille atlantique, s'est retourné contre elle. Le président Trump, par ses diatribes tweetées, la vilipende comme « ennemie » de son « America first. » Il déclenche contre elle une attaque commerciale, qui peut se transformer en guerre. Grâce à l'extraterritorialité des lois américaines, il impose brutalement sa volonté aux entreprises européennes en se retirant de l'accord sur le nucléaire avec l'Iran. Il n'hésite pas à critiquer l'OTAN, ce fondement militaire de l'alliance entre les États-Unis et l'Europe. Il essaie de jouer des différences entre les membres de l'Union européenne.

L'Union mise au défi

Ce qui est fondamentalement nouveau, c'est que le défi surgit d'un parent proche et qu'il est existentiel, car ce parent puissant préférerait régler ses rapports, de façon bilatérale, avec des États européens isolés. Ou l'Union saura unir ses forces, autour d'un noyau dur, comme le couple franco-allemand (s'il tient face à la pression américaine), et résister victorieusement à l'attaque, car elle en a les moyens, et elle franchira un pas décisif vers l'unité. Ou elle cédera, perdra la bataille et risquera la dislocation.

L'autre défi vient de la volonté de sécession du Royaume-Uni. Celui-ci s'étant toujours situé, par sa géographie, son histoire, ses intérêts, sur la marge du continent, l'unité de celui-ci pourra survivre à son départ. Toutefois, la façon dont l'Union saura relever ce défi, que la sécession aille à son terme ou non, sera là aussi déterminante pour la construction d'une Europe unie. Jusqu'à présent, l'Union a pris la posture adaptée face à ce défi. Il reste qu'elle devra la tenir.

Les armes ne sont plus les mêmes qu'au 19^e siècle, mais à nouveau, elles se sont mises à parler et dans les défis existentiels qui sont désormais posés à l'Union européenne, des similitudes apparaissent avec les unifications réalisées alors en Europe et en Amérique. J'appartiens à ceux qui espèrent, sachant qu'il s'agit simplement d'un espoir, que l'Union surmontera victorieusement ces épreuves et consolidera son unification.

12/07/2018

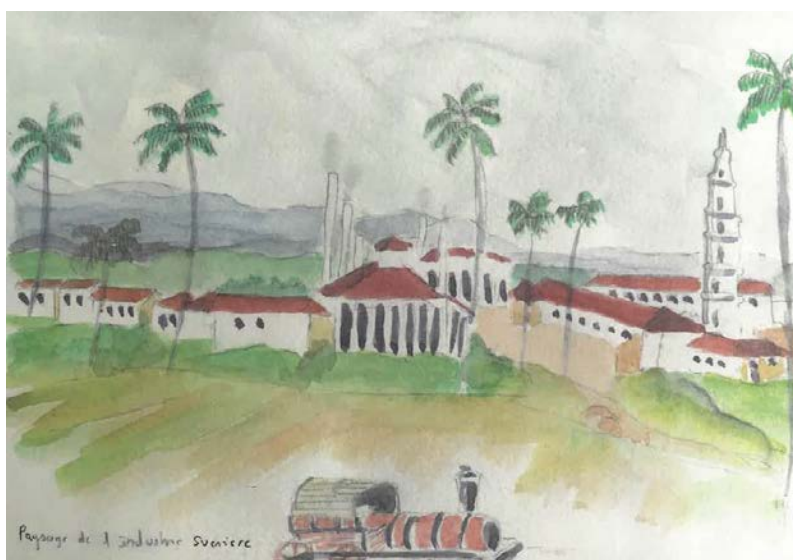
**Cyrille SCHOTT a été nommé au mois d'avril : président de l'association :
« Ecole militaire-lieu de mémoire »**



EN SOUVENIR DE CLAIRE THIEFFRY **AQUARELLES DU VOYAGE À CUBA**

Le carnet de Claire lors du voyage à Cuba de l'ANA-INHESJ
est visible sur internet à l'adresse suivante :

<https://teamwork.inhesj.fr/index.php/s/Zi39kaFZzRo5Fc3>



L'HISTOIRE DES PAYS BALKANS

LES PRÉPARE-T-ELLE À REJOINDRE L'UNION EUROPÉENNE ?



par **Paul DREZET**
Vice-Président de l'ANA-INHESJ

Un problème complexe

Les pays balkaniques- Serbie, Croatie, Slovénie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Bulgarie, Monténégro, Albanie, Kosovo, et Roumanie appartiennent à l'Europe (au sens large), qu'ils soient déjà membres de l'Union Européenne ou qu'ils n'en soient pas ou qu'ils soient en cours d'adhésion. Et ceci depuis longtemps tant ils en ont toutes les caractéristiques : c'est le même continent, ce sont les mêmes montagnes, plaines, rivières, mers, avec le Danube en commun.

Leur Histoire est, à coup sûr, l'Histoire de l'UE et celle de la « grande Europe ». La religion chrétienne constitue l'un des fondements de base qu'ils ont en partage depuis longtemps. C'est aussi un ensemble de guerres particulièrement meurtrières et de conflits plus ou moins larvés et jamais définitivement réglés, nés de leur politique expansionniste et/ou de leur volonté de faire régner un mode de vie fondé sur une religion.

Mais cette situation est très délicate à appréhender comme on le sait et les diplomates de tous pays ont tous reconnu la difficulté de leur fonction quand ils étaient en poste ! Ceci étant, il apparaît que la Serbie est le pays qui, en fait, s'est pratiquement toujours trouvé, dès le début de notre ère, au cœur des tensions de la région (et même au-delà !). C'est la raison pour laquelle cet article portera un « éclairage » particulier sur la Serbie. L'adhésion à une organisation qui dépasse le cadre étatique a toujours été un objectif (mais avec souvent des arrières pensées!). Il convient donc de se poser la question relative à l'adhésion, même progressive, à l'Union Européenne, afin de voir si cela est une sortie « par le haut » et donc une solution pour eux (et pour l'UE).

Plusieurs États Balkaniques sont déjà membres de l'U.E. (Roumanie, Slovénie, Grèce et Bulgarie) ; la Serbie et le Monténégro sont candidats à l'adhésion. Mais pour être membre de l'Union, les États doivent remplir un certain nombre de conditions pour faire en sorte de se situer au niveau de « l'acquis communautaire ». Pour ceci, pour 35 grandes actions politiques, la Commission Européenne réalise un audit très détaillé de chacun de ces 35 points, puis elle organise des réunions de négociations avec les candidats et adresse, enfin, ses conclusions et ses recommandations aux États candidats (qui vont de « rien à négocier » à « incompatible avec l'acquis communautaire »).

Mais avant d'évoquer les problèmes actuels et futurs que rencontrent les pays de cette zone, il convient de se souvenir qu'ils ont été pendant de longs siècles soumis à l'autorité de la « Sublime Porte », nom français qui désigne la porte d'honneur (créée en 1478), du grand vizir de Constantinople, siège du Gouvernement du Sultan de l'empire Ottoman.

Un peu d'Histoire des populations

Les populations des pays des Balkans sont diverses (on dénombre, en outre, 37 nationalités), mais ces peuples ont des points communs : ils sont, pour les uns, à majorité religieuse chrétienne - orthodoxe ou catholique - ou à majorité musulmane pour d'autres ; certains utilisent l'alphabet cyrillique alors que pour d'autres c'est l'alphabet latin.

Selon les critères linguistiques on peut distinguer :

les Balkans autochtones (Albanie, Grèce, Kosovo, Roumanie) ;

les Balkans slaves (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Serbie, Macédoine, Monténégro) ;

les Balkans turcs (Turquie d'Europe).

Tous ces pays ont aussi une même caractéristique qui est celle d'avoir, pendant une période significative de leur propre Histoire, appartenu -de gré ou de force -à l'un des trois empires que l'Europe a connus : l'empire Ottoman, l'empire Austro-hongrois (les Habsbourg) et l'empire Russe.

Les populations, d'origine slave, sont implantées dans la région depuis très longtemps (peut-être plus de 8 000 années avant notre ère) et se sont organisées en petites unités, les « principautés », et les « joupans », qui étaient des structures administratives essentiellement chargées de percevoir l'impôt. Dès le 8ème siècle ces populations sont, de fait, soumis à la tutelle de Byzance. Sous le gouvernement des premiers princes de la Rastra (c'est-à-dire la Vieille Serbie), les serbes se convertissent au christianisme (vers 875), sous l'influence de deux

moines grecs, Cyrille et Méthode qui leur enseignent l'ancienne et sainte tradition chrétienne de glorification de Dieu, fondement de la Slava, la fête baptistale orthodoxe. Mais ils subissent, tour à tour, la domination bulgare et byzantine. Le pape Grégoire VII accorde, en 1077, le titre royal à Michel Voislavitch (1051-1081) dont le successeur, Constantin Bodin, empereur de Bulgarie sous le nom de Pierre III (1081/1101), contrôle la majorité des serbes.

Il y a donc, à ces époques, des éléments de tensions entre populations fondés soit sur le refus d'être sous la domination politique et religieuse, c'est-à-dire sous celle de l'empire Ottoman ou soit sur l'acceptation de cette domination ottomane.



La contestation de l'Empire Ottoman.

Les révoltes contre les turcs ne regroupent pas toujours les mêmes populations de la région : au fond, chacune d'entre elles va tenter de tirer son épingle du jeu dans un espace qui réunit environ 11 États et rassemble environ 61 millions d'habitants. (Ces données reposent sur une définition large de la « Balkanie », dont la Roumanie qui compte près de 20 millions d'habitants).

La Serbie, qui a, souvent, fait figure de proue dans la lutte contre l'empire Ottoman, a connu divers succès, mais aussi divers revers. Cependant, le pays connut des périodes de stabilité et de réussite : l'âge d'or de la Serbie va de 1051 à 1355. En 1521 les turcs s'emparent de Belgrade. Les persécutions des occupants entraînent des serbes à émigrer dans le nord de la région, en Voïvodine autrichienne. Entre 1804 et 1815 des révoltes anti-turcs se développent en Serbie. En 1830, la Serbie obtient une certaine autonomie sous suzeraineté du sultan d'Istanbul. En 1878, devant le nombre grandissant de tensions en Europe, un Congrès se réunit à Berlin et reconnaît l'indépendance de la Serbie.

Ce congrès de Berlin se clôt par un « règlement international » dont l'objectif premier est de résoudre les problèmes entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, les deux parties cherchant sans cesse à étendre leurs zones d'influence rivales. Mais il ne va rien résoudre !

En effet, l'Autriche-Hongrie, en 1881 et 1883, obtient des résultats importants en Serbie et en Roumanie. Elle obtient, en autres, la docilité du gouvernement serbe. Il est vrai que le prince de Serbie, Milan Obrenovitch, lui a facilité la tâche grâce aux scandales de sa vie privée, de son avidité financière et du mépris manifeste à l'égard de l'opinion publique. Il recherche même ouvertement l'appui du gouvernement de Vienne alors qu'il sait très bien qu'un rapprochement avec les autrichiens et hongrois est contraire aux vœux de la population serbe, surtout depuis que les serbes de Bosnie-Herzégovine sont placés sous administration austro-hongroise. Toute la politique extérieure de la Serbie est subordonnée à celle de l'Autriche-Hongrie.

De son côté, la Russie, qui a imposé la Roumanie en 1878, joue la carte bulgare. Mais la confiance entre Russie et Bulgarie disparaît : en effet un mouvement nationaliste bulgare veut limiter la dépendance du gouvernement bulgare à l'égard de la Russie. Ce ne fût pas, à moyen terme, un échec pour la Russie qui apparut alors comme protectrice des slaves, ce qui se révéla positif pour elle.

La période 1903-1913

Cette courte période est fondamentale pour les pays des Balkans et pour l'Europe

La crise balkanique de 1908 remonte à 1903, période au cours de laquelle la politique de la Serbie, menée, comme on l'a vu, par le roi Milan Obrenovitch, puis son fils Alexandre, avait placé, depuis 1882, le royaume de Serbie dans le sillage de l'Autriche-Hongrie. Ni le peuple serbe, ni l'armée n'étaient favorables à cette soumission. L'armée serbe fomenta un coup d'État militaire et des officiers, membres de la secte « la main noire », assassinèrent le Roi et la Reine. Un nouveau roi est installé par l'armée qui laisse de larges pouvoirs aux radicaux, dont le chef relance la propagande nationaliste qui évoque le souvenir de la « Grande Serbie ». Ce phénomène inquiète l'Autriche-Hongrie car il favorise, en Bosnie-Herzégovine, la majeure partie de la population qui était serbe, ce qui constitue une sorte de résistance à l'autorité de l'Autriche-Hongrie. A ceci, de surcroît, s'ajoutait l'influence grandissante de la Serbie en Croatie et en Slovénie, en vue d'installer une « solidarité yougoslave ». L'Autriche-Hongrie lutta contre cette poussée serbe et prit des mesures de rétorsions économiques dans un premier temps.

Mais l'échec de cette politique la décida de passer à un échelon supérieur : l'Autriche-Hongrie annonce le 5 octobre 1908 qu'elle annexe la Bosnie-Herzégovine, ce qui conduit la Russie à condamner cette opération, bien qu'elle soit, alors, hors d'état de mobiliser des troupes importantes et entraînées. De leur côté, la France et la Grande-Bretagne n'ont pas envie de soutenir la Russie ; les puissances d'Europe centrale imposent à la Russie (mars 1909) une sorte de « capitulation diplomatique » et obligent la Serbie à changer d'orientation en matière de politique étrangère. Cela ne va guère loin car l'Autriche-Hongrie n'a pas changé sa position sur le problème serbe. Plusieurs peuples sont déçus par les comportements turcs (bulgares, serbes, macédoniens, grecs) c'est-à-dire des populations chrétiennes, qui escomptaient un soutien russe, dans une sorte de front commun chrétien et donc anti-ottoman, ils se révoltent contre les pratiques des « jeunes Turcs » qui

sont au pouvoir en Turquie. Ces peuples chrétiens n'attendent plus longtemps l'affaiblissement de l'empire Ottoman. En effet, une guerre italo-turque, en septembre 1911, désorganise l'armée turque lors de ce conflit armé qui se déroule en Tripolitaine et qui en sort affaiblie.

Si le courant « anti-Ottoman » est lancé, il le doit, aussi, en bonne partie, aux traditions intellectuelles, aux normes de vie sociale, aux souvenirs communs et à la puissance grandissante des églises (même si des tensions existent bel et bien entre les patriarchats orthodoxes). Ceci est manifeste quand on voit que la Russie, pendant une courte période il est vrai, a soutenu l'empire Ottoman (pour obtenir de sa part un statut particulier dans le détroit des Dardanelles donnant le droit de passage aux navires de guerre russes). Mais elle changea d'avis pour participer à une alliance des États balkaniques contre l'Empire Ottoman au nom de la libération des populations chrétiennes de Macédoine. Le 13 mai 1911, les États balkaniques (Serbie et Bulgarie) s'accordent sur un traité. Il faut préciser également que dans pratiquement tous les pays de la région, les mouvements nationalistes étaient en progression et attisaient les revendications des peuples.

Les guerres balkaniques de 1912 et de 1913.

Il y eut deux guerres dans les Balkans, avec quelques acteurs différents selon les conflits.

La guerre de 1912 concerna, d'un côté, la Serbie, la Bulgarie, la Grèce et le Monténégro et, de l'autre, la Turquie (Empire Ottoman). Elle se termina par la défaite de l'Empire. Mais, en 1911, l'Italie avait déclaré la guerre à la Turquie pour lui soustraire la Tripolitaine et la Cyrénaïque en Libye.

La seconde guerre eut lieu en 1913 et vit s'affronter la Serbie et la Grèce d'une part et la Bulgarie d'autre part. La Roumanie intervint contre la Bulgarie ainsi que la Turquie qui, voulant se venger de son récent échec de 1912, voulait récupérer les terres perdues lors de cette défaite. La Bulgarie fut vaincue

La situation générale des 3 Empires fin 1913.

Les Empires dans l'Europe centrale et orientale sont au nombre de trois (mais ceci exclut les alliances militaires et politiques).

L'empire Ottoman est apparu au 13^{ème} siècle, avec Soliman le Magnifique (sultan de 1520 à 1566). De confession musulmane, il règne, au Moyen Orient sur l'Arabie, l'Irak, le Maghreb, sur la ville de Belgrade, sur l'île de Rhodes, sur la Hongrie, (mais il a échoué dans sa conquête de Vienne), et sur une partie de la corne d'Afrique.

L'Empire, au cours du 17^{ème} siècle, perd la majorité de ses possessions dans les Balkans ; il s'écroule, en Europe, en 1918 ;

L'Empire Austro-Hongrie (Maison des Habsbourg), Cet empire, de religion chrétienne, comprend l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, la Moravie, la Galicie, une partie de la Roumanie (Timisoara), la Bosnie, la Serbie et la Moravie ; lui aussi s'écroule en 1918 ;

L'Empire Russe est « créé » par Pierre le Grand en 1721. Il comprend la Russie, la Biélorussie, les pays baltes, la Finlande, l'Ukraine, la Moldavie, une partie de la Pologne, la majorité de l'Asie centrale. Cet empire est majoritairement de confession chrétienne : orthodoxe et catholique. Sous cette forme d'empire, il disparaît avec la Révolution de 1917.

Les deux guerres mondiales : 1914-1918 et 1939-1945

Le 28 juin 1914, le serbe Princip assassine, à Sarajevo, le prince héritier Ferdinand d'Autriche ainsi que son épouse. L'Autriche-Hongrie déclare aussitôt la guerre à la Serbie. Par le jeu des alliances, la guerre s'étend à toute l'Europe et, dans un second temps, l'ensemble des pays est concerné.

Les pays des Balkans vont, bien entendu, soutenir leurs alliés, les uns vont se rallier soit aux puissances de l'Axe, les autres ralliant les Alliés. Ainsi, autour de l'Empire Austro-hongrois et de l'Allemagne, l'empire Ottoman et la Bulgarie vont rejoindre rapidement les puissances de l'Axe, la Turquie profitant du désordre général pour organiser des pratiques génocidaires à l'égard des arméniens, des assyriens et des

grecs. Du côté des Alliés (France, Grande-Bretagne, Belgique et, en 1917, les USA, etc) un front concernera, parmi les pays des Balkans, la Serbie, le Monténégro, la Roumanie, la Grèce (et la Russie, jusqu'à la Révolution de 1917). Sur le terrain des combats, il y eût divers fronts de combat (celui de Salonique, celui de l'Est, etc.) avec des armées de plusieurs pays à la fin des combats : ainsi les troupes françaises sur le front d'Orient ont compté 210 000 hommes.

Après la fin de la guerre, le paysage, en Europe, mais surtout dans les Balkans se trouva changé, les vaincus perdirent des espaces importants (Autriche, Hongrie, Allemagne) et, surtout l'empire Ottoman s'écroula. Le dernier jour de la guerre, le jeune empereur Charles dont les troupes austro-hongroises et leurs alliés sont en complète déroute, est à l'agonie, écartelé entre la pression qu'exerce sur lui l'impératrice Zila qui ne veut pas qu'il abdique et la position de ses ministres qui, au contraire, le lui demandent ; il finit par leur céder. Vieux de 7 siècles, l'empire austro-hongrois et la maison des Habsbourg s'effondrent.

En 1918, un royaume des Serbes, Croates et Slovènes vit le jour (avec, à sa tête le Roi. A. Clavicorde) et devient une République en 1929. **Mais en 1941** (27 mars) un coup d'État eut lieu à Belgrade contre le Roi Paul qui avait signé un pacte avec Hitler, qui, aussitôt déclara la guerre à la Serbie. En 1934, le roi Alexandre 1er de Yougoslavie est assassiné le 9 octobre à Marseille (avec le ministre des Affaires Etrangères français, Mr .Berthou) par un nationaliste bulgare.

Cet événement s'intègre dans le processus du développement et de l'extension de la seconde guerre mondiale, dont les premiers mois (fin 1939) furent marqués d'une courte période de « sur place » (appelée alors « la drôle de guerre »). Il est vrai que l'existence du pacte germano-soviétique avait de quoi dérouter beaucoup de monde ! En 1945, l'Allemagne et ses soutiens sont vaincus. Dans les pays des Balkans, l'événement est la création, par Tito, de la « République socialiste fédérative de Yougoslavie ». La Serbie en devient l'une des 6 républiques. En 1948, Tito et Staline rompent le pacte qui régissait leurs relations. En 1963, la République change de nom et se dénomme alors « République fédérale socialiste de Yougoslavie », ce qui durera jusqu'en 1992.

La chute du mur de Berlin (9 novembre 1989) et ses répercussions

Après cet événement et pendant une vingtaine d'années, l'évolution politique des pays des Balkans est caractérisée par le déchirement permanent des Etats entre eux dans la perspective de retrouver une grandeur disparue. Progressivement libérée des régimes autoritaires, dépendant d'institutions internationales vers lesquelles les Etats balkaniques se dirigent (Union Européenne, OTAN, Unesco, etc), la région connaît toujours des spasmes qui ont cependant tendance à disparaître ou, du moins, à être davantage maîtrisés.

Les événements suivants caractérisent leurs comportements de ces dernières années.

1993 : éclatement de la Yougoslavie ;

1999 (printemps) : Bombardements, sans mandat de l'ONU, de la Serbie par les armées de l'OTAN (y compris la France)) afin d'obliger la Serbie à se retirer du Kosovo, lui-même occupé par la rébellion albanophone et séparatiste (l'UCK), ainsi aidée par l'OTAN ;

2000 (septembre) : élections présidentielles serbes. M. Milosevic est battu mais appelle à un nouveau scrutin. Le peuple serbe manifeste son opposition à cette manœuvre le 5 Octobre. Les forces de l'ordre se font discrètes. M. Victor Kostunica est élu Président de la République ;

2003 : dislocation complète de la Yougoslavie ; création de la Serbie-Monténégro ;

2004 : la Slovénie demande son adhésion à l'UE ;

2007 : la Bulgarie et la Roumanie demandent leur adhésion à l'UE ;

2008 : Indépendance auto-proclamée du Kosovo ;

2013 : la Croatie demande son adhésion à l'UE.

Ceci étant, tout ne s'est pas réalisé dans la douceur : ainsi la France avait elle été tentée d'intervenir il y a 2 siècles. En effet, et pour ne citer qu'un exemple de la politique étrangère de Napoléon, celui-ci avait, en 1806, conquis la Slovénie, ainsi que l'Istrie (qui étaient sous la domination de la République de Venise), puis, en 1809, le Sud de la Dalmatie jusqu'à Dubrovnik et la côte du Monténégro. En 1810 Napoléon créa les provinces « illyriennes » et il imposa le « Code Napoléon » ainsi qu'un début d'enseignement. Mais la défaite de Waterloo mit fin à la courte domination française.

Vers quels horizons se tournent les pays des Balkans ?

L'évolution des pays des Balkans est caractérisée par une série de conflits qui opposent le pouvoir central (longtemps un empire, quelle qu'en soit sa nature), et les différentes entités. La tentative de création d'un État polyforme, multiculturel et multi-confessionnel a existé entre **1918 et 2006** : ce fut la **Yougoslavie**. Celle-ci a changé de nature et de périmètre au cours du temps, mais elle connut, avec Tito, une période calme. Tito avait pour lui d'être légitime car il était un croate rallié à la Résistance contre les nazis au côté de la majorité des serbes. Il est aussi soutenu par les occidentaux, non seulement parce qu'il fut l'un des alliés durant la seconde guerre mondiale, mais aussi parce qu'il avait besoin d'un « nihil obstat » de la part de l'Occident dans le cadre des relations avec l'URSS.

La première Yougoslavie fut une monarchie, fondée le 01/12/1918, sous le nom de Royaume des Serbes, Croates, et Slovènes ; elle a changé de nom pour devenir « Royaume de Yougoslavie » avec Pierre 1er de Serbie comme souverain. Le royaume dura jusqu'à l'invasion des armées de l'Axe le 06/04/1941 (date de sa capitulation). Il faut rappeler que Pierre 1er de Serbie s'était engagé dans la Légion étrangère, en 1870, pour être du côté de l'armée française.

La seconde Yougoslavie était une République fédérale à parti unique, communiste, fondée (par Tito) le 29/11/1945, qui prit, par la suite, le nom de République Fédérative Socialiste de Yougoslavie le 07/04/1963 et ceci jusqu'au 15/01/1992, lorsque la Slovénie, la Croatie, la Bosnie Herzégovine et la Macédoine firent sécession (soutenus par plusieurs pays membres de l'UE).

La troisième Yougoslavie était un État fédéral, formé en 1992, sur le territoire de la Serbie (y compris le territoire de la Voïvodine et du Kosovo) et du Monténégro. Cet État prit le nom de « Communauté d'États Serbie-Monténégro, qui cessa d'exister le 03/06/2006 lors de la séparation des deux États. Ceux-ci posèrent, alors, leur candidature à l'adhésion à l'Union Européenne.

Vers l'adhésion à l'Union Européenne.

Le rêve de l'indépendance absolue des États s'est vite heurté au mur des réalités. Pays foncièrement « attachés » à l'Europe, ils ont déjà voulu régler quelques comptes anciens entre eux, ce qui n'a pas facilité le travail de réflexion et de formation de ceux qui pouvaient être appelés à gérer leur pays.

De surcroît, en optant pour un rapprochement, puis pour une candidature « individuelle » à l'adhésion à l'Union Européenne, les pays ont montré qu'ils ne souhaitaient pas retrouver les contraintes qu'ils avaient connues avec le Comecom.

La situation juridique des pays, vis-à-vis de l'UE, est, en 2018, la suivante :

Pays membres de l'UE : Bulgarie, Roumanie, Croatie, Slovénie, Grèce ;

Pays candidats à l'adhésion avec procédure en cours : Serbie, Monténégro ;

Pays candidats à l'adhésion sans démarrage de la procédure : Albanie, Macédoine ;

Pays candidats potentiels : Bosnie -Herzégovine, Kosovo

La Serbie et la voie européenne.

Tant d'un point de vue géographique (Paris n'est qu'à environ 2 heures d'avion de Belgrade, même chose pour Bruxelles, etc) que du point de vue culturel et religieux (même religion chrétienne), que la longue Histoire plus d'une fois commune avec la France, la Belgique, etc, tous ces éléments, ajoutés à la géopolitique du monde, conduisent logiquement la Serbie à souhaiter rejoindre l'Europe et à celle-ci à encourager ce pays à poursuivre les efforts entrepris pour parvenir à en être membre à part entière.

Le processus d'adhésion est long car il demande de gros efforts d'adaptation pour satisfaire aux critères européens. Trois conditions de fond sont exigées pour **obtenir d'abord le statut de candidat** : il faut, **d'abord, être un État** (c'est-à-dire une structure organisationnelle en place et qui fonctionne) ; ensuite être européen (critère géographique relativement souple) ; **enfin respecter les Valeurs de l'Union** et s'engager à les promouvoir.

Au terme de la procédure, c'est le Conseil de l'UE (organe politique) qui reconnaît le statut de candidat à l'adhésion à la lumière des recommandations de la Commission européenne et après approbation du Parlement européen. **Pour ouvrir les négociations** un pays doit satisfaire à un certain nombre de conditions (au nombre de 4 actuellement) :

Critère politique : le pays doit avoir des institutions stables, garantissant la Démocratie, l'État de Droit, le respect des minorités ;

Critère économique : le pays doit avoir une économie de marché viable et capable de résister aux pressions ;

Acquis communautaire : c'est l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion et notamment souscrire aux objectifs de l'Union ;

Capacité d'intégration : depuis 2006, la commission juge si l'UE a la capacité à assimiler de nouveaux membres et à approfondir l'intégration.

L'acquis communautaire comprend 35 chapitres, chacun faisant l'objet de sous-chapitres spécialisés ; la Commission analyse et contrôle les efforts faits par le pays candidat en matière d'une politique de libre

échange, d'agriculture, (la PAC), de politique sociale, d'éducation, de Justice, de relations extérieures, etc, pour faire un état des lieux, puis des recommandations et des vérifications de leur réalisation complète sont appréciées point par point allant de « pas de problème », à « situation incompatible » avec les traités et règlements communautaires.

Au cours des négociations, c'est un langage de vérité (même si elle est dure à entendre) que pratique la Commission, ceci dans l'intérêt des États et de l'Union elle-même.

En ce qui concerne la situation de la Serbie au regard de l'adhésion, les « résultats des audits pratiqués sont réels mais se font souvent attendre », (mais Paris ne s'est pas fait en 24 heures selon notre proverbe !).

Vers d'autres horizons internationaux.

Les négociations menées par les États des Balkans, en particulier la Serbie, touchent également à **d'autres aspects liés à la politique étrangère, à la Sécurité dans le Monde et à la Justice internationale.**

La Serbie, en effet, collabore avec l'OTAN dans le cadre du Partenariat pour la Paix, ce qui lui donne une forme de reconnaissance internationale, mais elle demeure un Etat neutre. Elle a présidé, en 2005, l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe). Après avoir été évincée de l'échiquier mondial (sous la présidence de Milosevic, condamné par la Justice internationale et décédé en prison en 2006), la Serbie retrouve, peu à peu, une place dans un jeu diplomatique mondialisé. Et sa place en Europe (assise entre la Russie et l'Europe de l'Ouest) est un facteur facilitatif d'intégration, et pour elle et pour l'Union Européenne.

Les pays des Balkans constituent une chance pour l'UE et réciproquement. Il est vrai qu'étant au point de rencontre de populations venant de l'Est, du Nord, du Sud et de l'Ouest, ils constituent une mosaïque de populations, mouvantes, éclatées, diverses à plus d'un titre, ce qui ne favorise guère les rapports de cordialité de façon spontanée ! Pour la Serbie, la reconnaissance du Kosovo pourrait-elle être un geste d'une large portée symbolique et politique ? Pour l'heure, ceci est une « autre Histoire ! »

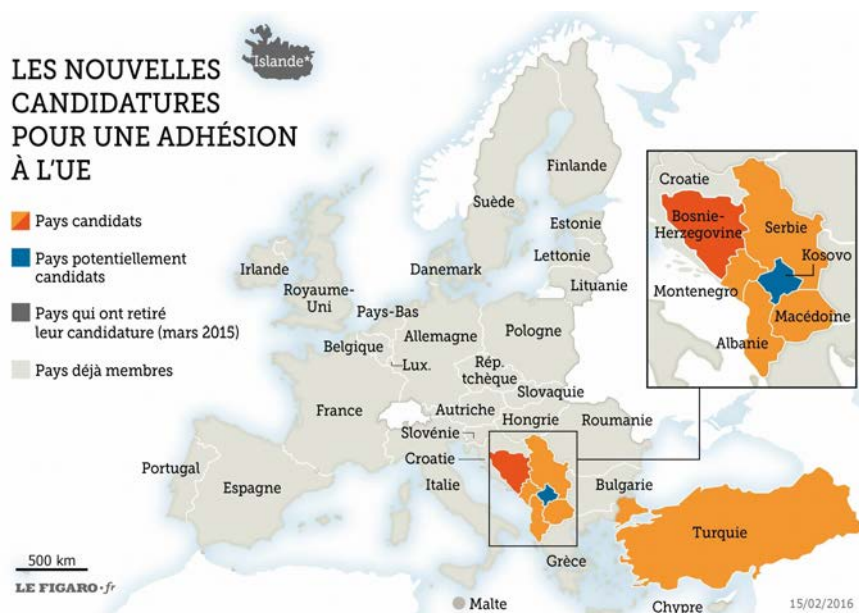
Un autre problème est, par ailleurs, d'actualité et peut toujours concerner les pays balkaniques, même une fois membres de l'UE : c'est le nationalisme, ou, plus précisément « les nationalismes », que l'on voit renaître dans plusieurs États proches géographiquement et historiquement des pays balkaniques, comme la Hongrie, la Pologne, etc, en recourant à la religion, au populisme (comme c'est le cas dans deux États proches, bien que non balkaniques, la Pologne et l'Ukraine avec les lois mémorielles votées récemment pour redynamiser la fierté nationale. Il faut être vigilant et l'Europe qui ne reconnaît pas ces orientations dangereuses, contraires à ses Valeurs de base, a dû se prononcer contre ces orientations que prennent certains États. Balkaniques : « le nationalisme, c'est la guerre » avait dit l'ancien Président de la République française, M. F. Mitterrand, dans son dernier discours devant le Parlement européen, le 17 janvier 1995.

Éléments de bibliographie :

Histoire des relations internationales, de P. Renouvin ;

Etude sur les guerres balkaniques de 1912 et 1913, de G.N. Theophanous ;

La Slava-la fête baptistale (diocèse orthodoxe serbe d'Europe occidentale)



LE SOUTIEN MÉDICAL TACTIQUE LORS D'UNE TUERIE DE MASSE EXPÉRIENCE DU RAID



par Dr Matthieu LANGLOIS
Auditeur de la 25^{ème} Session Nationale de l'INHESJ
Médecin-Chef
Service Médical du RAID
Medecins-RAID@interieur.gouv.fr

Les crises de haute intensité menaçant la sécurité intérieure de l'État français nécessitent la gestion simultanée d'une opération de police, visant notamment la neutralisation de la menace, et d'une opération de secours. Ces opérations sont dirigées par le représentant de l'Etat qui définit les objectifs et les priorités respectives, et assure la coordination indispensable entre les services de police et de secours. Le RAID a acquis une expérience unique dans cette gestion de crise (1). En cas de tuerie de masse le délai pour évacuer les victimes vers les centres de traumatologie doit être le plus court possible (2). Mais la menace impose dans le même temps des exigences sécuritaires. L'objectif du soutien médical du RAID est d'organiser les sauvetages sans attendre la neutralisation de la menace.

Le soutien médical s'est adapté pour garantir la prise en charge des victimes dans la zone d'exclusion police, mais aussi pour s'articuler avec les acteurs du secours. L'objectif est l'évacuation des blessés sans attendre la fin de la sécurisation de la zone. Le dynamisme de l'évacuation est d'autant plus justifié dans les traumatismes pénétrants qu'ils doivent impérativement bénéficier d'une chirurgie précoce.

La doctrine médicale opérationnelle repose sur 3 principes :

1. Le zonage
2. La coordination entre commandant opérationnel de police (COP), le commandant des opérations de l'intervention spécialisée (COIS) du RAID et le commandant des opérations de secours (COS) des pompiers
3. Le triage médical tactique.

Le zonage comprend une zone d'exclusion police, une zone de secours et un sas contrôlé entre chaque zone (figure n°1).

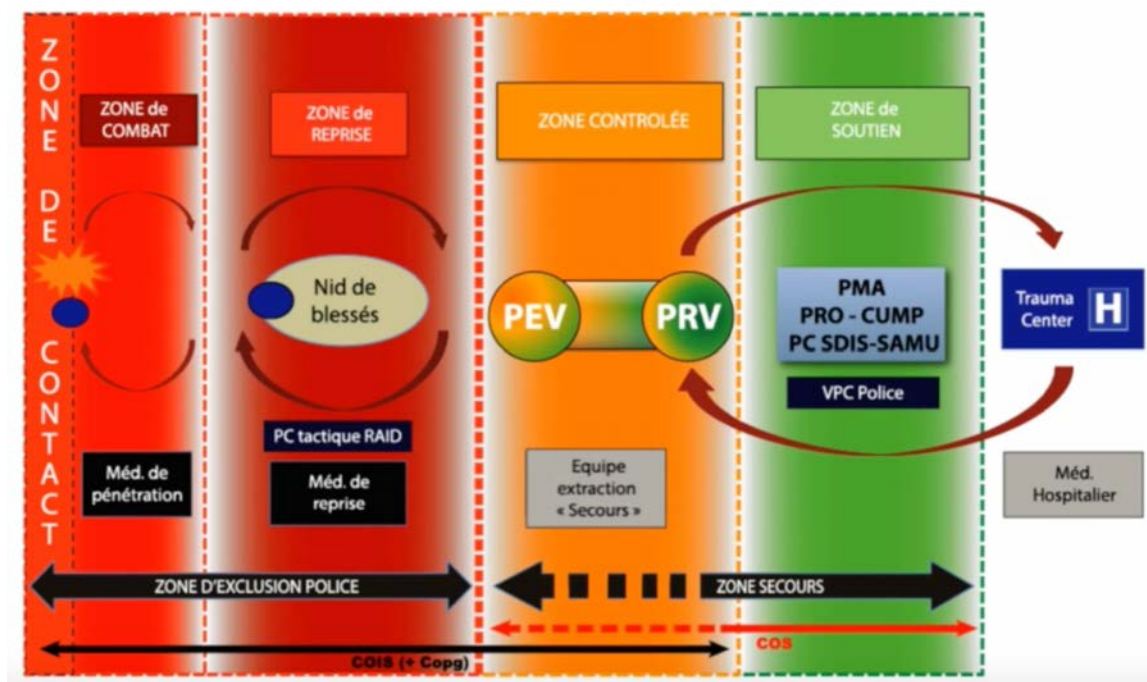


Figure N°1 : zonage et circuit d'évacuation des blessés

La zone d'exclusion police est une aire géographique où la menace interdit toute action de secours « classique ». Ce dispositif doit être mis en place dès la phase initiale par le commandant des forces de sécurité primo intervenantes (COP) engagées pour garantir la mission de sécurisation et dans le même temps la protection des services de secours.

L'objectif du soutien médical de la Force d'Intervention Spécialisée (FIS) est de réduire cette zone d'exclusion et dans le même temps d'organiser l'extraction des victimes vers la zone des secours. La mobilité de la zone contrôlée est primordiale car elle permet d'allier sécurité et efficacité des circuits d'évacuation. Le ou les Points d'Extraction des Victimes (PEV) forment le sas entre la zone Police et la zone Secours. Il est le prolongement dynamique du ou des points de regroupements des victimes (PRV). La progression du PEV vers la menace va permettre la mise en place de corridors d'extraction en zone contrôlée.

C'est le COIS et son Officier Secours tactique (OST) qui définissent les manœuvres.

Une parfaite coordination entre l'opération de police et l'opération de secours est nécessaire afin de rendre le circuit d'évacuation efficace et pertinent. Un officier de liaison du SDIS (OLSP) sera désigné et détaché au PC Coordination du RAID. Il renseigne le COS sur l'évolution

de la situation dans la zone d'exclusion, la mise en place des manoeuvres PEV et lui permet ainsi d'anticiper l'extraction des victimes vers les secours.

Enfin, avec le même objectif de fluidité des circuits d'évacuation, la RAID a développé un algorithme de triage médical tactique. Il est un outil d'aide à la décision développé au profit des opérateurs et du commandement des forces d'intervention de la Police Nationale. Il permet des choix tactiques éclairés en cas notamment de tuerie de masse pour mettre en sécurité les victimes sans attendre la neutralisation de la menace ou perturber l'intervention. Les choix sont contraints par des notions de dangerosité, de temps, de distance, de capacité à réaliser des gestes de sauvetage ou des extractions d'urgence, et varient d'une situation à l'autre.

Un algorithme (figure n° 2)

Les codes couleurs utilisés sont conformes au code OTAN et compris par l'ensemble des services de Secours.

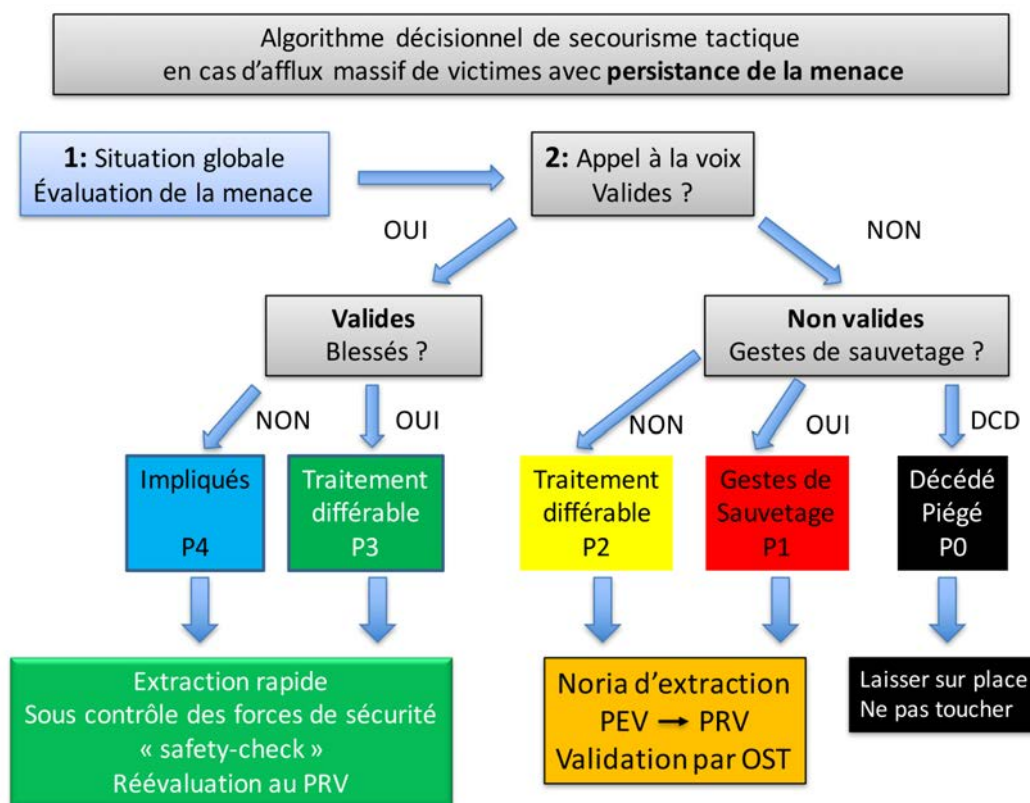


Figure N°2 : Algorithme décisionnel de triage tactique en cas d'afflux de victimes sous la menace.

Les forces de sécurité intérieure, engagées dans une tuerie de masse, participent à la mission de secours. En cas de nombreuses victimes et d'une menace persistante interdisant une action classique des secours, le rôle « secours » des forces de sécurité intérieure est limité uniquement au sauvetage et à la mise en sécurité des blessés et impliqués.

Même si l'ensemble des opérateurs du RAID sont équipés et entraînés au secourisme tactique (gestes de sauvetages et techniques d'extraction). Il est très important de ne pas se tromper de mission : les policiers ne sont ni des pompiers ni des médecins urgentistes mais leurs actions sont primordiales dans la chaîne des secours. C'est la synergie et l'adaptabilité des actions de chacun qui fera la fluidité de l'évacuation vers les blocs opératoires.

En 2015, deux crises majeures où la doctrine médicale a été mise en oeuvre ont permis de valider son adéquation aux contraintes du terrain. Ces crises étaient différentes en termes de nombre de victimes, de cinétique mais dans les deux cas la doctrine a été appliquée permettant le sauvetage et la mise en sécurité des blessés.

Janvier 2015, la prise d'otages massive de l'HyperCacher est une crise à cinétique lente. La phase d'anticipation a permis au commandement du RAID d'organiser le circuit des blessés. Le dispositif mis en place avant l'assaut, en coordination avec le COS de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, a permis une prise en charge immédiate par les médecins du RAID des 6 opérateurs blessés et l'évacuation vers les trauma center dans des temps très courts.

Paris, 13 novembre 2015, trois terroristes équipés d'armes automatiques et de gilets explosifs, commettent des exécutions de type « mass casualties » au rez-de-chaussée du Bataclan, avant de se retrancher à l'étage avec de nombreux otages. Les premiers médecins à pénétrer les lieux ont été les médecins d'intervention de la Police Nationale du RAID et de la BRI. Les choix tactiques retenus en zone d'exclusion police par les médecins du RAID, ont eu pour principal objectif l'évacuation dynamique de l'intégralité des victimes vivantes hors

de la zone de danger et sans attendre la fin de l'opération de Police.

La première séquence de l'intervention a consisté en la mise en place du circuit d'extraction des blessés de la fosse vers le nid de blessés positionné dans le sas d'entrée du Bataclan. Deux médecins de pénétration protégés et assistés par les opérateurs, ont assuré le triage des blessés dans la fosse, la réalisation de gestes de sauvetage et les extractions d'urgence aidés des policiers du RAID et de la BAC. Le médecin de reprise a géré l'organisation du nid de blessé, complétant le triage médical tactique et les gestes de sauvetage, dirigeant et dynamisant la noria d'évacuation vers le PRV. Le sauvetage de la fosse et du niveau O fut réalisé en 30 minutes, avant l'assaut final au 1er étage. C'est à notre connaissance la première opération de secours de très nombreuses victimes dans un milieu fermé sous une menace persistante et non maîtrisée. La deuxième phase a consisté dans le soutien des groupes d'assaut et l'évacuation de l'ensemble des victimes des autres parties du théâtre. Aucun blessé civil supplémentaire n'a été constaté entre notre arrivée sur place et la fin de la sécurisation des lieux, deux fonctionnaires de police ont été blessés pendant l'assaut et immédiatement pris en charge par les médecins tactiques. (3)

L'analyse de ces interventions majeures a permis de dégager des axes d'améliorations et ont nourri la réflexion du groupe médical d'intervention du RAID pour préparer l'avenir (4). Le RAID participe depuis plusieurs mois à une réflexion sur les primo-intervenants. Leur intervention est capitale, mais doit intégrer la dimension secours avec une coordination précoce entre le COP et le COS, permettant un circuit d'extraction des victimes garantissant une médicalisation efficace et sécurisée.

Il est désormais important d'aider à la mise en place du zonage, de la coordination et de l'organisation des circuits d'évacuation dès la phase primo intervenants. La coordination initiale entre policiers, pompiers et équipes médicales pré hospitalière doit permettre la création de circuits d'évacuation rapides et sécurisés. La synergie des manoeuvres contribue à la fluidité d'évacuation vers les hôpitaux. Cette stratégie doit limiter le nombre de décès sur le terrain des lésions dites « survivables (5).

Une bonne compréhension de l'organisation du soutien médical développé par le RAID est indispensable pour les acteurs du secours. L'action prioritaire reste l'évacuation des victimes tout en évitant l'exposition au risque des services de secours. Il est encore possible d'optimiser le gain de temps concernant le circuit des blessés, y compris en cas d'afflux massif et de situation. A ce titre, une parfaite synergie de l'ensemble des acteurs est indispensable. Les enseignements tirés de l'expérience du RAID en ce domaine privilégient les exigences de rigueur, d'adaptation et de réflexion commune, entre tous les acteurs mobilisés pour la sécurité.

Références :

1. Service médical du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion), Force d'Intervention de la Police Nationale, Bièvres, France. Tactical emergency care during hostages' crisis: Care principles and feedback. Ann Fr Med Urgence 2015;5:166–75.
2. Rappold JF, Hollenbach PT, Dania Beadle S and al. The evil of good is better : making the case for basic life support transport for penetrating trauma victims in an urban environment. J trauma Acute care Surg. 2015 ;79 : 343-348.
3. Service médical du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion), Service. Retour d'expérience des attentats du 13 novembre 2015. Gestion de l'attaque terroriste du Bataclan par les médecins d'intervention de la Police Nationale. Ann Fr Med Urgence 2016;6:3–8.
4. Callaway DW, Smith ER, oper JCJS, 2011. Tactical emergency casualty care (TECC): guidelines for the provision of prehospital trauma care in high threat environments. Journal of Special Operations Medicine 2011;11:1–20
5. Laiet JR, Bebart VS, auterus. Prehospital interventions performed in a combat zone: A prospective multicenter study of 1,003 combat wounded. J Trauma Acute Care Surg. 2012;73(2):S38-S42.





par Fadi DAHDOUH

Docteur en Droit

Sciences Po Paris

Auditeur de la 27^{ème} Session Nationale de l'INHESJ, École Militaire

Élu - Ville de Troyes

Le rôle primordial de l'Etat est d'assurer la sécurité des citoyens et des biens, tout comme le maintien de l'ordre public. L'armée est compétente en cas d'attaques extérieures. En cas d'attaques intérieures, ce sont les forces de police qui prennent le relais, composées de la police et de la gendarmerie nationale, qui défendent l'intégralité du territoire et qui peuvent s'appuyer sur la police municipale, dont les missions de proximité au contact direct des citoyens, participent à la préservation de l'ordre public et in fine, du contrat social.

La coordination avec la police et la gendarmerie nationale

En 2014, La Police Nationale disposait de 145 000 agents, 98 155 pour les gendarmes, avec des effectifs qu'il est impératif de stabiliser pour garantir une sécurité optimale, d'abord aux fonctionnaires eux-mêmes et par voie de conséquence aux citoyens dans leur ensemble. Refuser cette garantie, ne pas écouter les revendications légitimes de ceux qui exposent quotidiennement leur vie pour garantir celle des autres, c'est accepter de porter une entaille dans le contrat social ; c'est refuser d'exercer l'un des pouvoirs régalien de l'Etat.

La coordination des actions et missions de la Police et de la Gendarmerie Nationale, avec celles des policiers municipaux, constitue le second axe majeur qu'il convient de préserver et densifier. Les effectifs de la Police municipale atteignent 21 000 individus en 2016 (contre environ 13 000 en 2000), en y ajoutant 800 gardes champêtres (intervenant en matière de police rurale, y compris en milieu urbain) et 7000 ASVP (agents de surveillance de la voie publique, chargés notamment du stationnement et qui constituent des intervenants essentiels pour la sécurité de l'espace public). Ces dernières années, les policiers municipaux ont gagné en

visibilité. Ils assistent aujourd'hui la Police et la Gendarmerie nationale sur certaines missions, compte tenu du manque d'effectif et de moyens de cette dernière, mais aussi des tâches administratives récurrentes qui pèsent sur elle et limitent le temps que ses agents peuvent passer sur la voie publique. Certes, le respect des libertés individuelles et la transparence essentielle de l'action publique, imposent de formaliser les missions et procédures ; mais cette formalisation ne doit pas rimer avec immobilisation et empêcher de facto les fonctionnaires de police, d'exercer leur mission première, au service du citoyen. Pour paraphraser un ancien Premier Ministre, la France n'a pas nécessairement besoin de plus de Police mais de mieux de Police. De leur côté, les policiers municipaux mettent notamment en œuvre et veillent au respect des mesures de police administrative décidées par le Maire. Si au départ, ils agissent en amont de l'infraction, contrairement à la police judiciaire, confrontés aujourd'hui à une violence de plus en plus présente, ils contribuent au maintien et au rétablissement de l'ordre public, aux côtés et en coordination totale avec les forces de l'Etat.

Le rôle en pleine expansion avec les besoins des citoyens

Sous l'autorité du Maire, la Police municipale remplit des missions circonscrites au champ défini par le Code de la sécurité intérieure et qui diffère de celui conféré à la Police et à la Gendarmerie nationale. Elle veille à la prévention et à la surveillance du bon ordre, notamment dans ses dimensions tranquillité, sécurité et salubrité publiques. Au-delà d'une présentation manichéenne du rôle de chacun, **la réalité du terrain et le besoin de sécurité des citoyens eux-mêmes, étend ces missions et donne à la Police municipale une place essentielle dans le dispositif quotidien de sécurité du territoire.** La sécurisation des manifestations, déambulations, spectacles, des grands rassemblements ou des festivités,

ne se conçoit plus – notamment en milieu urbain – sans le concours de la Police municipale, aux côtés des forces de Police ou de Gendarmerie nationale. Les citoyens sont les meilleurs révélateurs de cette nouvelle dimension, attendue et constatée, du rôle des policiers municipaux : la contractualisation des partenariats avec les commerçants, les régies de transport ou les bailleurs sociaux, démontrent le besoin de proximité et de réactivité de la Police municipale, non pas en concurrence ou en substitution de la Police et de la Gendarmerie nationale mais bien en complémentarité et en symbiose avec les missions de celles-ci.

Le rôle primordial du Maire

Le Maire, en tant que responsable de la Police municipale, est chargé de définir l'action de cette dernière, dans le respect des normes en vigueur mais également en cohérence avec les orientations fixées par la Préfète. Il réunit périodiquement le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) avec le Représentant de l'Etat, le Procureur de la République et l'ensemble des partenaires institutionnels agissant en matière de sécurité. Son rôle est donc essentiel dans la définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité. En matière de prévention de la délinquance, le Maire peut également proposer à son Conseil

municipal, d'intervenir financièrement, aux côtés du Département, dans la conduite d'une politique de prévention spécialisée, en direction des jeunes en situation d'errance et qui sont susceptibles de basculer dans la délinquance.

D'un point de vue opérationnel, le Maire est également garant de la sécurité des policiers municipaux, notamment par le biais des moyens qu'il propose au Conseil municipal de leur allouer par le biais du vote annuel du budget. La question ne saurait se résumer au seul débat portant

sur l'armement : c'est l'adéquation entre une situation appréciée dans le temps et dans l'espace d'une part et les moyens permettant de préserver l'ordre public, d'autre part, que le Maire doit apprécier dans sa conduite de la politique de sécurité de la Ville. Imposer l'armement de toutes les polices municipales, sans distinction, c'est donc nier aux Maires leurs capacités à apprécier, en fonction des circonstances de temps et de lieu, l'opportunité de doter ses policiers municipaux d'un armement. C'est également vouloir niveler artificiellement ces fonctionnaires avec ceux de la Police ou de la Gendarmerie nationale, alors que leurs missions diffèrent. Il est donc primordial d'appréhender cette question des moyens, avec le prisme d'étude de la police administrative, notamment par l'adaptabilité en permanence au contexte local. Outre les armes,

très variées au demeurant dans leur typologie, c'est la question des véhicules, motorisés ou non, des chiens et surtout de la formation, continue et diversifiée.

Il nous appartient d'apporter une réponse réfléchie et dépassionnée concernant ces moyens dédiés à la Police municipale, en retenant une lecture empirique des choses : ce sont les besoins de sécurité de la population qui induisent ceux de la Police, notamment municipale et imposent aux acteurs publics de les doter des outils topiques, propres à garantir leur sécurité, l'efficacité de leur action et in fine, la protection de la population.

Les Perspectives d'avenir : vers une police municipale 3.0

La société et les modes de communication changent. La criminalité et la délinquance évoluant également avec les technologies d'aujourd'hui, l'adaptation des forces de l'ordre est inévitable afin de répondre à ces nouvelles exigences. Cela passera, entre autres, par une police connectée, avec l'utilisation de nouveaux procédés au service de l'humain. Dans son dernier rapport, le groupe de travail (GDS3) de la 27e promotion de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) met l'accent sur l'importance d'une police 3.0, d'une police connectée, d'une police qui anticipe et qui s'adapte.

Au-delà des mots, c'est un objectif impératif à atteindre pour garantir au citoyen une sécurité à la hauteur des enjeux du monde moderne. Chacun va devenir acteur de sa sécurité et de celle des autres, avec la géolocalisation des véhicules des forces de l'ordre, la vidéoprotection étendue à tous les territoires qui en ont besoin, la mise en commun des images par le biais des Centres de supervision urbains (CSU) mais aussi, en aval, la vidéoverbalisation, source de Justice.

Des évolutions législatives peuvent également être imaginées mais elles ne sont ni la priorité, ni la solution. C'est « à droit constant » que les acteurs publics de la sécurité doivent d'abord réfléchir, en dotant les forces de police et de gendarmerie des moyens proportionnés aux enjeux de la sécurité des citoyens. Les ajustements des normes en vigueur, législatives ou réglementaires doivent essentiellement se concentrer sur la simplification des procédures et l'allègement des tâches qui éloignent indûment les policiers et gendarmes du terrain.

La sécurité n'est pas seulement un enjeu social, c'est un défi pour les pouvoirs publics et un objectif permanent pour lequel tous, nous avons une obligation de résultat. Nous ne pourrions l'atteindre qu'en coordonnant nos actions et en respectant le métier des femmes et des hommes qui mettent leur vie au service de la défense de celle des autres.



COMMERCE DE CONTREFAÇON : QUELS ENJEUX ?



par Jessica MATOUD-DAVID
Présidente Société FARGO Consultin
Auditrice de la 30^{ème} Session Nationale
« Sécurité et Justice »

Le commerce de contrefaçon représente aujourd'hui près de 500 milliards de dollars soit environ 2,5% des importations dans le monde.

La contrefaçon a acquis au cours des dernières décennies des capacités de production de masse et touche tous les secteurs économiques. Les contrefacteurs exploitent sans cesse de nouvelles failles rendant les routes qu'ils empruntent de plus en plus complexes pour les titulaires de droits qui en sont victimes en ce qu'elles sont notamment extrêmement variables. Les produits transitent par les plus grandes plateformes d'échanges mondiales ainsi que les différentes zones de libre-échange.

Internet, principal vecteur de distribution de produits contrefaits, a démultiplié les capacités de distribution et facilité un commerce morcelé rendant très difficile l'appréhension des acteurs d'un même réseau pouvant aisément se trouver aux quatre coins du globe. Ceci est d'autant plus vrai que les différents maillons de la chaîne, aux premiers rangs desquels les plateformes de e-commerce et les réseaux sociaux (dont beaucoup possèdent aujourd'hui leur place de marché) ne se sentent que très peu concernés, se retranchant tantôt derrière leur statut d'hébergeur - lorsqu'il existe encore - tantôt derrière l'impossibilité technique de mettre en place les mesures proactives adéquates.

Il est assez aisé de comprendre l'indifférence de certains quand on sait la part du chiffre d'affaires que peut représenter pour eux le commerce de contrefaçon...

Si les enjeux de ce fléau sont évidemment économiques, ils sont aussi sécuritaires et sanitaires. Dans les secteurs du médicament et des vins et spiritueux par exemple, la contrefaçon fait chaque année des dizaines de milliers de morts. Par ailleurs, la contrefaçon en ce qu'elle est une source de profits considérables est devenue la banque idéale de nombreux réseaux criminels.

Il est alors permis de s'interroger sur les raisons pour lesquelles la lutte contre le commerce de contrefaçon, et le commerce illicite plus largement, n'est pas érigée au rang de priorité par le gouvernement.

Le manque de spécialisation des fonctionnaires, la légèreté des peines encourues, non appliquées, la plupart du temps et, plus généralement, la tendance des gouvernements à peu investir dans ce domaine contribuent largement au développement du phénomène.

De ce fait, les acteurs du secteur privé doivent redoubler d'efforts afin de construire leurs dossiers et particulièrement la preuve qui leur permettra de convaincre un service de police, de gendarmerie, de douanes...

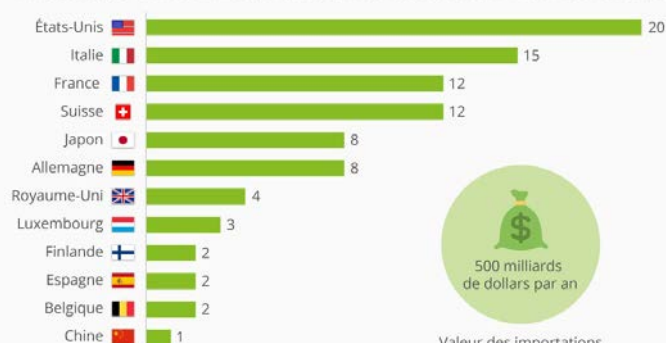


La tendance est en effet aujourd'hui à la présentation de dossiers clés en main si l'on veut avoir une chance de voir sa plainte enregistrée ou son dossier considéré... Inutile de préciser le coût exorbitant que cela peut représenter pour un acteur du secteur privé ne disposant d'aucun pouvoir de coercition avec comme conséquence inévitable une efficacité relative dont la première victime est le consommateur.

Face aux méthodes et outils de plus en plus sophistiqués utilisés par les trafiquants, la lutte contre le commerce illicite devrait s'insérer dans une stratégie de sécurité globale favorisant une meilleure collaboration entre les différents services ainsi qu'une meilleure coopération internationale qui reste aujourd'hui théorique. A cela devrait sans aucun doute s'ajouter une responsabilisation des différents intermédiaires dont le rôle s'apparente souvent à celui d'un complice - par fourniture de moyens - voire d'un receleur...

La France, 3ème pays le plus touché par la contrefaçon

Principaux pays victimes d'infraction à la propriété intellectuelle par % de valeur des saisies



* données de 2013
© StatistaCharts Source : OCDE

statista



par Christian FREMAUX
Président d'Honneur de l'ANA-INHESJ
Avocat Honoraire et Élu Local

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE DE POUVOIR EN TOUS SES ÉTATS ET LES ATTENTES DU CITOYEN ET DES PROFESSIONNELS

J'ai écrit les lignes qui suivent pendant le mois d'août - il faut bien que les vacances soient utiles puisque le monde ne s'arrête pas et que les événements se succèdent. Pendant la canicule, j'ai peut-être surchauffé, excusez-moi. Il n'était donc pas possible de faire un commentaire partial des faits du premier semestre 2018 qui m'ont pourtant intéressé sans évoquer en premier lieu l'affaire d'un anti-héros (alors qu'on recherche des héros à tout prix et des premiers de cordée) qui comme Icare s'est approché trop près du soleil. La roche tarpéienne reste toujours proche du capitole. Ce fait-divers a mis en lumière par un effet papillon l'exercice curieux du pouvoir. En deuxième lieu, il faut aborder les problèmes récurrents qui plombent notre démocratie ou l'empêchent d'être parfaite. Il faut évoquer les difficultés qui affectent le fonctionnement de notre république, avec ce qui mine les préoccupations des Français. Mes voisins picards, du canton ou de la région hauts de France, amis et concitoyens de ma petite commune rurale de l'Oise ne se prennent pas la tête pour savoir si M. Macron a de l'humour ou non car ils sont gaulois impénitents et fiers de l'être. Ils parlent surtout des cours du blé et du maïs, des effets du glyphosate, du climat qui change, du travail et de l'Ecole. Ils s'interrogent aussi sur la volonté du gouvernement de comprimer les dépenses des collectivités locales, sujet majeur pour les élus locaux, l'Etat récupérant ce qui est productif et valorisant. De leur côté les salariés s'inquiètent de leur pouvoir d'achat, les retraités se sentent mal aimés alors qu'ils ont produit toute leur vie. Certains considèrent être des citoyens de seconde zone que le numérique atteint difficilement, certains pensent que l'Europe n'est pas faite pour eux, et que leurs valeurs traditionnelles sont jetées au rebut, au profit de cultures nouvelles qu'on les somme d'accepter puisque ce serait une chance pour la France. Qu'en sera-t-il de l'autorité en général, du respect des lois et des décisions de justice et de sécurité ? Au-delà du cas du « collaborateur du prince » qui a ouvert la boîte de Pandore, il va falloir s'attaquer au fond des dossiers, sur les plans économiques, sociaux et culturels. Abordons les thèmes qui occupent l'ANA-INHESJ, sans oublier de rendre hommage au préfet Marcel Leclerc, ancien directeur de l'IHESI, décédé en août, et à un homme de paix dans les relations internationales, Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU.

Les leçons diverses d'une crise qui fut tout sauf un scandale d'Etat

Il nous a fallu suivre les péripéties de l'affaire dite Benalla plus proche d'un vaudeville où les portes claquent, où on se croise avec des malentendus, que d'une tragédie de Paul Claudel.

La vie institutionnelle début juillet avait pourtant suivi son cours ordinaire quand le chef de l'Etat a convoqué le congrès à Versailles pour parler aux parlementaires. M. Mélenchon qui ne supporte pas celui qu'il appelle respectueusement, cela va sans dire, Macron 1er a refusé de se déplacer dans le château des rois, il préfère les estrades populaires et la rue - car il n'aime pas le pouvoir absolu (sauf le sien dans la France insoumise).

Un député LR a déclaré que lui non plus n'irait pas, car il préférerait se consacrer à sa circonscription et parler avec ses électeurs : c'est le droit de ce parlementaire qui mérite de rester méconnu et qui ne représente que lui. Il a eu son quart d'heure de gloire. Sic transit gloria mundi.

Un parlementaire est l'élu de la nation dans un territoire, et le président l'élu du peuple au suffrage universel. Il n'y a pas d'égalité. L'écouter n'est pas le baigner. « Boudier » à ce niveau est une attitude puérile et la politique politicienne est au civisme ce que l'abstention apporte à l'intérêt général : du vide. La compétence fondamentale des parlementaires est de faire la loi et de contrôler l'exécutif, et subsidiairement de venir se chamailler devant les caméras. Un contre-pouvoir par nature se trouve plutôt en dehors du parlement pour y contester l'autorité du pouvoir légitimement élu et y substituer une démocratie d'influence ou de pression, selon la formule consacrée : « on ira jusqu'au bout ». Les contre-pouvoirs se trouvent dans les associations, les médias, les syndicats et partout où les citoyens s'investissent, élisent des représentants ou participent directement à l'élaboration de projets, ou à la discussion (voire à l'opposition) de mesures proposées. C'est ce que l'on appelle la responsabilité participative. En revanche je ne qualifie pas de contre-pouvoir n'importe quel groupuscule ou mouvement

minuscule auto-proclamé qui prétend détenir la vérité et veut imposer sa différence.

Les élus locaux - dont je suis modestement - n'ont pas l'heur de plaire au pouvoir actuel car ils dépenseraient trop, auraient reconstitué des féodalités avec leur cour (argument difficile à soutenir après l'épisode du garde du corps à l'Elysée) et ne seraient pas suffisamment une « courroie » solide de transmission des volontés de ceux qui gouvernent. Grave erreur : les élus locaux ne sont pas la voix de son maître et il est acquis que l'Etat n'est pas efficace dans un certain nombre de domaines, qu'il a d'abord besoin de se réformer en profondeur et en urgence avant de donner des consignes car il n'a pas la science infuse. Quoique l'Etat dise, il est totalement absent ou insuffisant en matière de services publics de proximité, de sécurité dans les campagnes, d'aides économiques et sociales. La macro-économie des experts et hauts dignitaires échappe au contribuable qui s'adresse pour toute difficulté à son maire ou à son conseiller départemental (ex-conseiller général) d'abord, et qui exige sur son territoire redistribution, mobilité, internet et assistance de toute nature.

Sans les collectivités locales le message de l'Etat ne passe pas et les réformes promises ou votées n'ont pas de grande chance d'aboutir. Plutôt que de détricoter la décentralisation, comme Pénélope qui attendait Ulysse, il serait préférable de faire confiance aux élus locaux, de leur fixer des objectifs concertés, de ne pas leur donner toujours plus de moyens financiers, mais de définir précisément qui fait quoi, comment, et avec quels budgets. Quant à leurs administrés qui sont revenus à peu près de tout et ont du bon sens, ils n'imaginent pas que la croissance va revenir par miracle sans décisions frappantes et trébuchantes, que l'insécurité avec les attentats va disparaître, et que les campagnes refloriront toutes seules. La prochaine échéance électorale municipale est en 2020, quelques mois après les européennes.

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé

Une intense période de vérification de la loi et de ses dérogations, et de la pratique du pouvoir commença avec la diffusion anonyme ? - mais pour l'édification de ceux qui n'ont jamais commis de bêtises, qui ont toujours scrupuleusement respecté la loi, qui ne se défendent pas face à une violence et ne répondent à rien de provocateur... - d'une vidéo quasi civique où l'on voyait au milieu de CRS une arrestation mouvementée. Que celui qui n'a jamais fauté jette la première pierre, ce qu'avait fait l'un des protagonistes en projetant une bouteille par «inadvertance» sans doute ! Mais pas question pour autant de sous-estimer l'événement «grave» à savoir l'arrestation musclée de deux manifestants du 1er mai 2018. On apprit rapidement que le principal suspect et présumé coupable, puisqu'il a reconnu ses torts, était un certain Alexandre Benalla qui travaillait à l'Elysée comme adjoint au chef de cabinet de la présidence, comme garde du corps a priori, qu'il n'avait rien à faire parmi les forces de l'ordre, en portant un brassard police... Je passe les détails. L'impétrant passa ainsi de l'ombre à la lumière Immédiatement ce fut le délire médiatique. C'était une nouvelle bataille de Valmy qui était engagée. Cela me rappela une déclaration du prince de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, jamais avare d'une manœuvre, d'un coup bas, ou d'une exagération : «tout ce qui est excessif est insignifiant». On assista à un gigantesque cafouillage de la présidence. L'Elysée qui n'avait pas pris vraiment au début la mesure du problème, ergota puis fit profil bas, botta vers la haute administration policière qui transmis au ministre de l'intérieur qui «parlait le moins possible de cette affaire au président» (sic), donc un peu quand même. L'opposition crut son heure arrivée, non pas par les urnes ou par des propositions innovantes et concrètes qui donnent espoir, mais sur le tapis de l'indignation, ou par l'ancien papier bleu qui annonçait une convocation en justice. Ceux qui étaient aphones depuis leur défaite de 2017 hurlaient enfin. Ont-ils été entendus par les électeurs est un autre débat. On n'a jamais parlé autant de droit constitutionnel et de la pratique des institutions, d'immunité présidentielle, avec le monarque républicain (qualification du professeur de droit Maurice Duverger) ou présidentiel, de règlement des assemblées, de droit pénal (sur l'arrestation arbitraire et le favoritisme entre autre infraction), que pendant quasi les cent jours de la bataille qui se noya dans une eau de boudin et se termina début août par la fin de la session parlementaire pour que tout le monde aille piquer une tête dans la piscine ou dans la mer ... pour se rafraîchir et retrouver du sang froid.



On examina les textes sacrés. L'article 67 de la constitution interdit - sauf avis contraire d'éminents exégètes - de convoquer ou d'entendre, par un organe quelconque, le chef de l'Etat. Grâce à un article obsolète ou oublié et judicieusement réactivé du règlement des assemblées, on constata que la commission des lois pouvait se transformer en commission d'enquête avec la participation de tous ses membres, plus

on est de «fous» plus on rit c'est bien connu. L'assemblée comme le sénat se mirent aussitôt au travail, mais avec un ordre du jour différent (l'objectif à atteindre n'étant pas le même, à savoir quelle était la vérité des faits ?). Comme dans le Cid de Corneille «nous partîmes 500 mais par un prompt renfort nous nous vîmes 3.000 en arrivant au port» : ces chiffres ont été démentis par la préfecture de police, mais seule l'intention compte. Par ailleurs la justice fut saisie ce qui aurait dû mettre un terme à l'agitation.

Mais que nenni. Je l'ai déjà écrit à maintes reprises et je me répète. On aime la justice que l'on veut surtout indépendante (dès l'instant où c'est le camp opposé qui est concerné), efficace, rapide et respectueuse des responsables divers, politiques en particulier si elle se conforme à ce que l'on attend d'elle : avoir un coupable avéré, qui ne met en cause ni autorités, ni pratique de pouvoir (un peu) limite, ni sincérité absolue et présumée des puissants ; avec des infractions reconnues donc un droit simple à appliquer ; et une condamnation exemplaire que tout le monde approuve : auteur, commanditaire ou ayant facilité la commission des faits mais de bonne foi, public, avocats et magistrats. Sinon on la «méprise», on lui rappelle qu'elle n'est pas un pouvoir, on se méfie du gouvernement des juges, ces magistrats partisans, ceux qui brisent une carrière présidentielle, poursuivent des hommes ou des femmes d'Etat et les soupçonnent de tout et rien, et qui mettent à mal la présomption d'innocence et les grands principes, même s'il est revendiqué que personne n'est au - dessus ou au - dessous des lois, et que chacun fait « confiance à la justice de son pays »...

Et, pour qui ce raffut ? Pour un certain M. Benalla dont l'anagramme du nom donne b.a.n.a.(l).i.e. comme l'histoire tristement banale d'un jeunot d'un quartier, même pas énarque, qui a pris la grosse tête, s'est cru tout permis et a demandé aux préfets, officiers supérieurs, tous expérimentés, sérieux et naturellement ne voyant que l'intérêt général, jusqu'au directeur du cabinet de la présidence, de lui octroyer des avantages statutaires et matériels quelque peu exorbitants du droit commun et qui les a obtenus, jusqu'à vouloir faire le malin et montrer aux professionnels du maintien de l'ordre ce que la fougue d'un inexpérimenté de 26 ans savait faire. L'incroyable, puisque on est à l'Elysée, est que les plus responsables sont ceux qui l'ont laissé faire, voire lui en ont donné les moyens et les autorisations et n'ont pas anticipé un éventuel dérapage personnel, ce qui fut le cas. Heureusement que le jeune Alexandre n'a pas demandé à jouer avec le bouton nucléaire... Certes le coupable a été sanctionné de 15 jours avec non - paiement de salaire mais certains trouvent cette décision ridiculement faible. L'indulgence est toujours pour soi : aurait-il fallu le licencier pour faute lourde, saisir le parquet par l'article 40 du code de procédure pénale à la condition de dénoncer un délit ou des infractions avérées, voire demander son incarcération provisoire ? Le délit d'amitié ou de relations existe-t-il ? On peut toujours faire plus mais le principe reste le même. Je n'accable pas M. Benalla la justice s'en chargera, et il a déjà perdu tous ses avantages mirobolants y compris aussi son honneur ? N'en faisons pas une victime du système hiérarchique un peu dévoyé ou mis de côté ou un symbole quelconque.

Attaquons-nous au fond du débat : la sécurité du président, la chaîne de commandement, des passe-droits pour des raisons prétendument objectives... Mais il est permis au citoyen de base que je suis de constater qu'il y a encore des bastions où les règles de la République s'appliquent lâchement, et où certains sont plus égaux que d'autres. L'exemplarité doit commencer au sommet, cela est évident. De cette histoire tristement quelconque de mon point de vue, mais je suis peut

être trop indulgent et peu perspicace - dans un lieu qui ne l'est pas - on est passé à une séquence politique extraordinaire. On a crié au scandale d'Etat, au Watergate, les superlatifs manquaient, sans se souvenir qu'il y avait eu les diamants de M. Giscard d'Estaing, le rainbow warrior, les écoutes de masse et le logement de la fille de M. Mitterrand, la condamnation de M. Chirac pour des faits de la mairie de Paris et des poursuites en cours d'instruction - avec des non lieux - de M. Sarkozy, sans oublier quelques bagatelles comme le coiffeur ou le scooter de M. Hollande, avec les mensonges de M. Cahuzac. Il n'y avait pas non plus la certitude que les russes étaient intervenus ou avaient tenté une sombre machination comme de tuer - peut être - un espion dans une de nos banlieues avec l'arme de service d'un certain Alex. B. On a échappé au pire. Tout n'a pas la même importance. Il fallait raison garder et mettre en perspective.

J'ai beaucoup appris du fonctionnement d'une commission d'enquête au parlement, ce qui n'est pas inutile puisque le projet de réforme constitutionnelle, qui doit revenir à l'ordre du jour, prévoit de réduire le nombre des députés et sénateurs et de leur donner beaucoup plus de moyens techniques et légaux - comme aux USA - pour enquêter.

A l'assemblée, la co-rapporteuse LREM qui présidait, Mme Yaël Braun-Pivet, avocate de profession, a mis le frein à main et a tout fait pour que l'on ne monte pas les étages supérieurs qui conduisaient à l'Elysée. Son co-rapporteur le député L.R. M. Guillaume Larrivé avant de partir d'un seul coup, ne l'a pas aidée on le comprend, mais on aurait aimé plus de professionnalisme chez l'une et l'autre. La commission a fermé faute de combattants. Il n'y aura pas de rapport officiel a-t-on dit. Tout cela pour ça. Heureusement il y a eu les retransmissions télévisées.

Au sénat la commission est présidée par M. Philippe Bas, énarque et conseiller d'Etat de formation. Les sénateurs n'ont pas jeté l'éponge et se réservent la diffusion d'un rapport pour la fin de l'année. Peut-on en tirer la conclusion que le sénat est important, qu'il reste le grand conseil des communes de France et en lien direct avec les élus locaux, et que vouloir le faire disparaître est une absurdité ? Je le pense, même si une réforme est utile.

Ce qui m'a plu pendant les auditions, ce fut le comportement de ceux qui avaient été invités à venir se justifier. J'ai ri - je l'avoue, donc je serai pardonné - en voyant les puissants en général, de la préfectorale ou autre administration centrale d'autorité, plutôt décrits comme sûrs d'eux et dominateurs (comme disait le général de Gaulle à propos d'un Etat-nation toujours en guerre), répondre de façon modeste à des questions souvent sans intérêt de parlementaires, être humbles, très humbles en évitant de se mettre réciproquement en cause, tout en remerciant in petto le chef de l'Etat d'avoir affirmé être le seul responsable, et n'avoir pas l'intention de faire sauter des fusibles même pendant l'orage. Le président a bien raison de vouloir assumer mais à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Il sait que l'on ne peut «venir le chercher» en droit comme il l'a dit de façon un peu bravache, soyons franc, en constatant que ses amis politiques étaient aux abonnés absents, M. Castaner ayant parlé de «simple bagagiste» (à l'Elysée !) pour M. Benalla comme on avait parlé de «petit télégraphiste» à propos d'une initiative diplomatique du président Giscard D'Estaing, les plus anciens s'en souviendront. C'est court comme explications. La suffisance et le mépris de l'autre ne grandissent personne.

Rien n'a donc été dépeuplé au contraire il y a eu un trop plein d'indignés, et M. Benalla ne va pas nous manquer puisque on partira de son cas pour améliorer l'exercice du pouvoir en général car ce qui est arrivé à l'Elysée peut survenir ailleurs, à une moindre échelle et importance naturellement.

Tout ceci sera à rajouter au menu de la réforme constitutionnelle

en débats qui va s'imprégner du cours de droit constitutionnel appliqué de juillet 2018. Jacques Julliard a rappelé le mot de Laurent Joffrin : « la souris a accouché d'une montagne ». Fermons le ban sur les dysfonctionnements et tirons des enseignements.

Soulignons que les juges judiciaires donneront leur part de vérité à la suite de l'instruction et du jugement, s'il y a lieu.

Politiquement ce fut un peu pathétique. Ceux qui criaient le plus fort auront peut-être un retour de bâton s'ils reviennent au pouvoir. Il ne faut jamais hurler avec les loups, et il est préférable d'être réservé surtout quand on ne sait rien, sauf par la presse et les rumeurs et que l'on imagine.

La république exemplaire concerne tous les élus, et personne n'est à l'abri d'une faute personnelle à «son l'insu de son plein gré». Vexés que le chef de l'Etat ne vienne pas avouer spontanément ses «turpitudes» devant eux à l'assemblée, les chefs de l'opposition réunie dans un attelage improbable conduit par M. Mélenchon et ses alliés, et par M. Jacob déposèrent deux motions de censures qui n'avaient mathématiquement aucune chance d'aboutir à renverser le gouvernement qui est seul constitutionnellement responsable. Le billard à plusieurs bandes ne permet pas tout. Le chef de l'Etat ne peut être destitué - ou empêché comme on menace M. Trump - par les parlementaires. Il faut toucher aux lois d'une main tremblante, et quand la Constitution est en jeu ne pas l'instrumentaliser.

On a aussi beaucoup appris en matière de maintien de l'ordre, qui faisait quoi, et comment. Il ne faut pas oublier que les faits reprochés à M. Benalla trouvent leur origine dans la manifestation du 1er mai 2018 qui avait été annoncée comme difficile par la présence prévue de très nombreux black blocs, casseurs et voyous de tout poil et manifestants voulant «faire la fête à Macron» (sic). Ce qui avait été annoncé arriva, on l'a vu sur les images. Il ne m'appartient pas de qualifier l'intervention de M. Benalla et de son ami employé par LREM et de savoir s'il a frappé ou molesté le «gentil» couple de jeunes forcément victimes, car refuser d'être interpellé et de s'expliquer doit être un droit élémentaire de leur code personnel, que l'on a vu à la télévision, prétendant être venus au «spectacle du 1er mai» pour boire un verre (sic), mais insultant les policiers et jetant au moins une bouteille. Chacun a sa conception de la violence et ce qui est très grave pour les uns peut être considéré différemment pour d'autres, compte tenu du contexte de provocations, répression et excitation totale de tous les participants. Sauf que la police fait son travail sur ordre, avec professionnalisme et prudence, et n'a pas demandé à être insultée, à recevoir des projectiles, à avoir des blessés et à attendre d'être agressée sans réagir. On connaît ce débat récurrent. La justice dira s'il y a eu en plus des autres infractions pour lesquelles M. Benalla est poursuivi, violences volontaires ou blessures légères passibles d'une contravention pénale ou rien du tout : imagine-t-on un non-lieu pour cet aspect du dossier ? Mais ce que j'aurai aimé tout de suite savoir c'est le nombre exact des interpellés (280 paraît-il ?), des gardes à vue (109?), s'il y a eu des renvois devant les tribunaux, les éventuelles condamnations, les constitutions de parties civiles et les demandes d'indemnisation pour les dégâts... Le droit de manifester est certes constitutionnel mais le devoir des citoyens et de ceux qui défilent est de se comporter dignement et sans violence. Généralement les organisateurs des manifestations ne peuvent à la fois demander la protection des forces de l'ordre et crier à la provocation ou aux violences policières, leur service d'ordre étant débordé.

Ce furent «les mésaventures de l'agent double zéro au service, comme observateur, de sa majesté républicaine». Attendons la suite du feuilleton.

Cela m'a rappelé un article que lisent tous les étudiants en droit (sauf

M. Benalla qui serait titulaire d'un master en droit ?) écrit en 1962 par le professeur Jean Rivero associé à mon professeur de droit administratif, M. André de Laubadère : « Le huron au palais royal ». Il s'agit d'un juriste naïf qui visite le conseil d'Etat pour mieux connaître la portée du recours pour excès de pouvoir, et découvre la relativité de ce qui paraît irrésistible, ainsi que les arcanes de ce qui est décrit comme une forteresse, et qui n'est dirigé que par des hommes et des femmes avec leurs qualités et leurs défauts. Le visiteur est interloqué par la réalité. M. Benalla va pouvoir poursuivre ses chères études. Puisque c'est la rentrée littéraire, j'ai pensé à Jean de la Fontaine et sa fable sur « la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf ». Et pour rire puisque la république n'est plus en danger, à l'irrésistible récit comique mais grave s'agissant des migrants de M. Laurent Puertolas (2013) « L'extraordinaire voyage du fakir qui était resté coincé dans une armoire Ikea ». Vous remplacez fakir par garde du corps, et vous changez armoire par un logement de fonction de l'Elysée, et nous y sommes.

C'est Salvador Dali qui a peint les célèbres montres molles qui donnent l'heure de façon bizarre et permettent à tout un chacun de voir midi à quatorze heures. Je garderai un souvenir confus des trois semaines de juillet 2018 où tout fut possible pour certains, et qui ont montré dans une lumière crue la réalité et la pratique du pouvoir. Mais la république n'est pas en cause car comme la femme de César elle ne peut être soupçonnée. Les institutions de la 5^{ème} république ont résisté. Il faudra y apporter des ajustements nécessaires on l'a vu. Inutile de passer à une 6^{ème} république avec un président qui aurait des pouvoirs réduits à la portion congrue et révocable éventuellement sur la pétition d'un nombre donné d'électeurs, ou d'un parlement sur puissant qui nous rappellerait les heures tragiques de la 4^{ème} république... enfin sur toute mesure qui contesterait l'autorité liée au suffrage universel, qui affaiblirait la représentation des citoyens par les parlementaires et donc des débats publics, qui permettrait d'engager la responsabilité du gouvernement très facilement pour faire plaisir à l'opinion publique

versatile, on le sait, et qui voudrait un débat permanent pour toute décision, ce qui conduit à l'impuissance et au poids des lobbies... On peut aussi revendiquer avec juste raison, en revanche, une justice plus forte qui sortirait de l'état de simple autorité telle qu'elle est aujourd'hui pour devenir une instance de régulation à partir de la loi c'est-à-dire de l'expression du peuple souverain. La démocratie n'est pas l'absence de pouvoirs même forts : c'est l'utilisation régulière et contrôlée de ceux-ci, sous l'arbitrage de la justice, et le respect des élections dans un état de droit objectif. Les démocraties libérales occidentales ne sont pas immuables. La montée en puissance des partis dits « populistes » n'est pas conjoncturelle mais constitue le symptôme d'une crise profonde de notre système politique en voie de « déconsolidation » selon Yascha Mounk, jeune politologue américain qui a écrit dès après l'élection de M. Trump « le peuple contre la démocratie » (éditions de l'observatoire) qui vient de sortir en librairie. Selon Mounk résume M. Devecchio (Le Figaro du 27 août 2018), la crise de la démocratie s'explique par la dérive juridique et technocratique de la politique qui reflète de moins en moins les opinions de la majorité, par l'impact des réseaux sociaux qui court-circuitent les médias traditionnels, par l'immigration de masse qui bouscule les cohésions nationales et par la stagnation économique qui annihile la promesse du progrès. L'analyse est juste et reflète le sentiment de ceux que je fréquente et qui vont voter aux européennes en 2019, puis aux municipales de 2020. Attention à ne pas avoir de mauvaises surprises chacun, exécutif comme oppositions étant comptable de ce qu'il peut survenir. Il sera trop tard pour dire : on aurait dû être plus modéré, moins pousser les feux, et ne pas exiger l'impossible dans une conjoncture internationale à feu et à sang, une opinion interne déstabilisée sur les valeurs, et cherchant à concilier humanisme et autorité. On ne change pas de république sans prendre un risque ce qui ne veut pas dire qu'il faut tout accepter et se contenter de ce que l'on a. Quant aux hommes et aux femmes, parité oblige, ils sont ce qu'ils sont c'est une lapalissade de le dire. Pour leur éviter des erreurs, entourons les de règles discutées sereinement, réalistes, et

Quelles leçons de bon sens peut-on tirer de l'affaire Benalla ?

- Le fait est que l'émotion positive tirée de notre titre de champion du monde de foot. s'est dissoute en quelques jours dans la réalité du pouvoir et que l'enthousiasme est de courte durée ;
- que tout pouvoir absolu est absolument dangereux quand il est délégué sans contrôle et mesure ;
- que la Constitution de 1958 a certes besoin d'être rénovée mais qu'elle est protectrice ;
- qu'un abus d'autorité ou une bienveillance excessive ou une erreur d'appréciation au plus haut niveau ne doivent pas conduire au chaos et à la paralysie parlementaire ou institutionnelle ;
- que crier comme un cabri au scandale d'Etat n'émeut pas les français qui ont de la mémoire et de la retenue, ce qui est rassurant ;
- que la haute fonction publique, comme pour les cadres du privé, les patrons, les professions libérales, n'est pas infallible et qu'un diplôme de l'ENA ou l'exercice de fonctions près du président, n'exonèrent pas de sa responsabilité et de devoir en rendre compte ;
- que créer un « spoil system » comme le veut le président qui s'est interrogé sur la citadelle que serait la préfecture de police de Paris, n'est pas la solution.

A chaque conseil des ministres, le gouvernement peut révoquer ou nommer qui il veut, à compétences égales et loyauté cela va sans dire. Puis tout est ensuite une affaire d'hommes ou de femmes :

- que la volonté de sécurité et d'ordre public peut être un vilain défaut pour les protestataires permanents et bien-pensants réunis, mais imagine-t-on des manifestations autorisées sans forces de l'ordre ?
- que M. Macron semblait prêt à en découdre physiquement, comme jadis M. Sarkozy avec les pêcheurs, en disant « qu'ils viennent me chercher ». Le président se serait-il battu comme de vulgaires rappeurs qui ont saccagé une boutique à Orly et qui se sont dégrisés quelques jours en prison ?
- que les responsables commencent les premiers à rester courtois et non provocateurs.

Un garde du corps ne protège ni du climat qui se dégrade, ni des grèves qui coûtent cher, ni du terrorisme, ni du chômage.

La croisière s'est déroulée et chacun s'est laissé aller pendant les vacances. Les croisiéristes sont revenus au port et il faut déballer la cargaison qui est en vrac. Il convient donc d'aborder désormais les choses sérieuses car on ne va pas passer l'automne et l'hiver à disserter sur ce qui s'est passé.

Quid sur les problèmes de fond qui intéressent les auditeurs de l'ANA-INHESJ

En plus des promesses électorales, il va falloir réformer les institutions à l'aune des dysfonctionnements constatés, pour donner plus de respiration démocratique entre deux élections présidentielles ou législatives, pour pouvoir agir vite si on constate une urgence ou la nécessité de prendre une décision vitale et pour répondre à une attente sérieuse des citoyens qui n'avait pas été envisagée les mois précédents. Il faut faire « agile » selon le vocabulaire à la mode, comme pour le droit du travail. Ces changements qui ne doivent cependant pas modifier la nature du régime présidentiel ni le fonctionnement des services publics, ne sont pas qu'une mesure technique et ils doivent s'accompagner d'une réflexion sur notre identité, nos valeurs, comment nous voulons être dirigés, avec qui nous voulons coopérer et vivre, par l'égalité des droits et des devoirs, en un mot sur ce que nous sommes, ce que nous voulons conserver, être et devenir.

Les élections de 2017 ont créé une vague de dédagisme et la croyance en un nouveau monde qui ne commettrait pas les mêmes erreurs que celui qui a précédé, et qui serait exempt des copinages, privilèges et pratiques diverses au-delà de la loi. L'espoir fait vivre. Et les bons sentiments souvent ne mènent à rien. Mais les grands principes blanchis sous le harnais, sont utiles et ont du sens. Il est commun de combattre le populisme que l'on accable de tous les maux, parfois avec raison mais sans nuances. « *Le populisme n'est pas une génération spontanée. Il naît de l'impuissance du système politique existant face aux besoins exprimés par les peuples qui, désespérés ou désillusionnés, se lancent alors fébrilement dans les bras d'un homme fort ou dans l'ivresse de la « révolte».* » [Mme Laure Mandeville et M. Joshua Mitchek. Conférence sur la démocratie occidentale au 21ème siècle. Fondation Tocqueville 6 juin 2018]. Ces observations rejoignent celles de M. Yascha Mounk. Il faut donc tenir compte de ce qui se passe sur le terrain, de la réalité des faits, nommer exactement les difficultés, souder toutes les couches sociales sans discrimination - par exemple, puisque j'en suis un, les retraités qui semblent être dans le collimateur du gouvernement ou les élus locaux, je cumule les deux défauts - pour que l'effort soit compris et que la nation ne fasse qu'une.

La France vient de loin et n'a besoin ni de repentance, ni d'auto-dénigrement, ni de renier ce qu'elle est. On peut être généreux et humaniste, tout en étant attaché à la tradition, à ses propres intérêts, à la loi, préférer l'autorité objective au désordre ou à l'empathie humaine qui a parfois des effets pires que le mal, croire aux devoirs collectifs et prétendre à des droits individuels qui sont compatibles, être plutôt pour les victimes que pour les délinquants, aller voter quoiqu'il arrive, être respectueux de l'individu surtout si l'on ne partage pas ses opinions, et penser qu'avec du simple bon sens et non des idéologies fumeuses, on peut réussir tout en préservant sa sphère privée que l'on soit croyant ou non, en respectant la laïcité. Ce n'est pas être conservateur (forcément borné) ou libéral (forcément égaré) deux termes que ne tolèrent pas les progressistes, que de croire que l'homme a des constantes désagréables, que le prétendu progrès n'est pas de dire oui à tout, et que la différence n'oblige pas à s'effacer.

Le moral des troupes de sécurité

Le rapport du sénat au terme de 6 mois d'enquête dévoile l'état de la sécurité intérieure. Face au terrorisme, à la vague migratoire et à une violence exacerbée, policiers et gendarmes sont au bord de l'implosion en raison notamment des atteintes à leurs vies privées, des menaces directes sur les policiers et gendarmes, l'usure du travail

sous tension, la non reconnaissance de ce qu'ils sont et font, et l'effet Magnanville. On constate un taux de suicide de 36% supérieur à la moyenne nationale. Les véhicules comme les locaux sont vétustes, l'informatique défailante, l'accès limité aux munitions ; il y a des millions d'heures supplémentaires non payées et non récupérées. On sait que les forces de l'ordre sont depuis des mois sur tous les fronts pour lutter contre le terrorisme, protéger les grandes manifestations et célébrations de toute nature, y compris pour le 14 juillet, la coupe de monde... La fatigue physique et nerveuse est à son paroxysme, et s'y ajoutent les incertitudes de droit et de légitime défense en cas d'agressions ou d'interpellations, voire de courses poursuite. Le ministre de l'intérieur n'ignore pas cet état de fait et d'esprit qui peut dégénérer. Le gouvernement étudie des mesures concrètes pour solder au plus vite le passé, améliorer le présent et donner aux forces de l'ordre en général, avec la sécurité civile et les pompiers, un cadre sécuritaire et légal plus solide et les moyens d'agir. Mais il appartient aussi aux citoyens de faire connaître leur soutien car la sécurité est l'affaire de tous, et les professionnels dévoués et républicains ne sont pas des sur-hommes ou femmes, ou des super- héros comme dans les films. Ils ont droit à la considération et au respect, avec des conditions matérielles de travail et de vie décentes. La sécurité de proximité des personnes et des biens conditionne le fonctionnement harmonieux et en paix de notre société.

Dans les prisons, ça chauffe.

Je n'évoque pas la chaleur qu'il y a eu dans les cellules et l'inconfort en raison du nombre de détenus, plus de 70.000 semble-t-il. Il ne s'agit pas d'avoir des prisons 4 étoiles gîte et couvert compris, avec télévision, internet et téléphone portable : cela c'est de la démagogie. Mais il ne s'agit pas non plus d'accabler le détenu et d'en rajouter à la privation de libertés. La prison est le reflet de notre société et on ne peut se contenter de penser que ceux qui ont été condamnés l'ont mérité - c'est vrai pour la plupart - et qu'après tout ils n'avaient qu'à être honnêtes et respecter la loi. Raisonnablement juste, mais court. La prison a pour fonctions de punir mais aussi de prévoir la libération et le retour dans la vie quotidienne ce qui veut dire qu'il ne faut pas transformer des délinquants en revanchards. Je parle de la délinquance « classique ». Celle qui touche aux crimes les plus graves, avec peu d'espoir de transformation de l'individu reconnu coupable, ou celle de ceux qui sont radicalisés et en qui on ne peut faire confiance puisqu'ils combattent nos valeurs, doit être traitée de façon spécifique. Car la société a le droit de se protéger et d'empêcher quiconque de lui causer du mal, quelle qu'en soit la raison. C'est dans ce domaine en particulier qu'il faut allier humanisme et sévérité, tendre la main et serrer le poing s'il le faut, considérer l'intérêt de la société et rasséréner les victimes, n'humilier personne, et sortir de l'émotion pour suivre une raison ouverte. Autrement dit, c'est essayer de concilier les contraires, faire face à l'opinion publique qui est souvent plus expéditive, et faire preuve de fermeté et de souplesse. Car n'oublions pas non plus que les surveillants mal payés, ceux qui accomplissent leur peine de travail tous les jours sont en contact direct avec les plus



dangereux des détenus, qu'ils ont besoin d'un climat de confiance, et qu'il faut les protéger d'abord. Bien sûr si la sécurité n'a pas de prix elle a cependant un coût et dans le contexte budgétaire actuel où il faut faire flèche d'économies partout, dépenser pour des méchants est mal vu. On a tort. On mise sur la quiétude de la société. Si on construit des prisons modernes, où la détention encadrée fermement est digne, où l'on prépare la sortie-sauf pour la catégorie de délinquants la plus dangereuse qui nécessite un traitement particulier- où les conditions de surveillance sont facilitées, où la promiscuité est moins grande, on peut faire un pari à la Pascal : je ne crois pas en la bonté spontanée de l'homme et encore moins du délinquant, mais faisons le pari qu'on peut l'améliorer et le rendre moins nocif pour la société. Si on échoue, on ne perd rien car on l'avait prévu ; si on réussit on aura gagné. L'équation n'est pas facile à résoudre mais je suis persuadé que le chef de l'Etat qui a une pensée complexe dit - on, trouvera avec M. Cédric Villani mathématicien de génie et député LREM une solution pour résoudre la quadrature du cercle.

Mme Belloubet garde des sceaux prépare un projet pour essayer de juguler l'inflation pénitentiaire et le nombre des détenus. Les peines inférieures à 12 mois seront aménagées d'office et avec des substituts d'emprisonnement, tels le bracelet électronique, le travail d'intérêt général, le placement extérieur. Les peines d'emprisonnement seront interdites en dessous d'un mois. Au delà d'un an la peine devra être exécutée aussitôt, ou du moins au plus vite soyons réalistes. D'autres mesures sont à l'étude et le projet de loi sera discuté prochainement à l'assemblée. Il est prévu la construction de 7.000 places de prison grâce à des règles d'urbanisme plus souples et une accélération des travaux par une procédure intégrée. Ce qui prendra quand même 4 ou 5 ans. Il y aura une quinzaine de prisons ouvertes, sans barreaux ni murs ni miradors ni barbelés et les détenus devront travailler au moins 7 heures par jour.

Mme Belloubet a vécu un été difficile avec l'évasion en hélicoptère de M. Redoine Faïd - qui s'était repenti à la télévision et avait suivi son chemin de Damas du moins apparemment - ou de détenus tout simplement par les toits, sans compter ceux qui cassent les murs de l'établissement. Un condamné doit pouvoir être incarcéré dans une prison «sûre» c'est le moins que l'on puisse faire, et y rester c'est une banalité. Sinon la justice perd de son sens. Les juges de l'exécution des peines seront au centre des regards. Qu'on leur donne des moyens d'agir. Mme Belloubet doit s'occuper de l'erreur - a priori - d'un juge d'instruction qui a permis la libération (très surveillée) d'un supposé djihadiste, et aussi des drones qui survolent les prisons, des téléphones portables, du voile porté par la mère d'un détenu (à Montbéliard), des rappeurs privés d'instruments de musique mais pas de contact ou d'images d'eux mêmes, des lames de scie envoyées dans des colis par dessus le mur de l'établissement (Coulaines), du détenu porté absent à la prison «ouverte» de Casabianca en Corse et retrouvé mort, et enfin des nombreux suicides de prisonniers outre les agressions de gardiens... Bonne rentrée Madame la ministre.

L'autorité de l'Etat

On attend les pouvoirs publics sur ce sujet qui irrite bon nombre de citoyens qui voit de la faiblesse et des hésitations souvent, et qui est un marqueur de la confiance que l'on a ou non dans l'Etat et du comportement civique que l'on se doit d'avoir. Il faut concilier droits de l'homme et autorité ce qui est possible.

On a tous en tête le blocage et saccage des universités, les black-blocs, les destructions de mobilier urbain pour un prétexte quelconque, puis

les marches blanches organisées pour toute présumée victime, quelle soit en tort ou non, (on comprend la famille qui voit toujours son enfant bon, gentil, poli, obéissant, sans pouvoir admettre qu'il a aussi peut être une face plus sombre) et la contestation de la loi en permanence ou de la justice soupçonnée d'être favorable systématiquement aux policiers ou gendarmes, et de protéger ceux qui incarnent l'autorité. Ceux qui sont mis en examen, suspendus et convoqués par leur hiérarchie et en justice n'ont pas ce ressenti. Les médias deviennent des experts et se prononcent à chaud, et personne n'attend la fin des enquêtes, le verdict final des juges.

Il est banal de constater que l'autorité en général est mal vue, y compris dans l'éducation nationale ou dans les familles. L'Etat essaie de concilier fermeté, respect des décisions de justice, et compréhension. Il ne faut pas provoquer de vagues naturellement et pas question de faire une victime, approche que tout le monde approuve. L'évacuation du site de Notre-Dame-des Landes a été un contre exemple parfait pendant des années, mais il faut mettre au crédit du gouvernement actuel, qu'il a été habile et qu'il a trouvé une solution pour récupérer la zone de non droit, pas entièrement certes mais de manière significative pour croire que le dossier est terminé, sans heurts ou dérapages humains. La récupération d'un terrain ne justifie jamais la mort ou la blessure d'un homme ou la mise en danger de gendarmes. L'autorité de l'Etat ne se marchande pas, mais elle peut se découper en tranches. La démocratie locale et son expression ont disparu dans la bataille de Notre Dame des Landes, mais l'autorité est sauve. C'est un vrai débat.

On a réduit la notion d'ordre public et le curseur «est poussé vers le contrôle et la répression minimaux». On répugne à imposer la force légale et plus généralement «les prérogatives de puissance publique doivent s'incliner devant celles de l'individu». Par ailleurs des secteurs entiers de la société «s'ensauvent» (voir chiffres du ministère de l'intérieur). M. Schoettl, secrétaire général du conseil constitutionnel de 1997 à 2007 propose que l'Etat s'implique plus dans le domaine régalien, ne s'excuse plus de nous protéger et déplace le curseur dans l'intérêt collectif. Selon lui, les traités internationaux comme la convention européenne des droits de l'homme se renégocient, se dénoncent, se réaménagent. Qu'il soit entendu.

En revanche que ne soient pas écoutés ceux qui par une tribune dans le journal Le Monde du 29 mai 2018 ont exigé - pas moins - une révision de la constitution pour que « la loi détermine les mesures propres à assurer que l'exercice du droit de propriété et de la liberté d'entreprendre respecte le bien commun. Elle déterminera les conditions dans lesquelles les exigences constitutionnelles ou d'intérêt général justifient les limitations à la liberté d'entreprendre et au droit de propriété ». Luc Ferry dans le Figaro du 21 juin 2018 s'en étrangle, et moi aussi : «il faut une insondable naïveté touchant la gentille notion de bien commun pour ignorer qu'à la différence du mal qui est aisément identifiable, le bien qu'il soit personnel ou collectif est et restera à jamais indéfinissable par la société».

Il conclut : « *sauf à sombrer dans le totalitarisme nos gouvernants doivent impérativement se limiter à lutter contre le mal, contre l'ignorance, le terrorisme, les atteintes aux droits de l'homme, la maladie, le chômage... Mais de grâce qu'ils ne s'aventurent pas surtout dans la définition d'une société idéale au nom de laquelle ils s'arrogeraient le droit de limiter nos libertés* ».

Personnellement, je vote pour ces principes qui ne sont pas un programme mais qui posent des bases solides. L'autorité de l'Etat repose sur la loi qui n'est pas un fourre-tout moralisateur ou nous accompagnant dans nos choix de vie individuelle, ou qui fait plaisir à tel ou tel groupe. L'intérêt général est la somme de ce qui convient

à la majorité des citoyens, après proposition, discussion et validation, réunis dans la nation qui dépasse les intérêts particuliers. On sait ce qu'il est advenu des sociétés qui ont voulu créer le bonheur des citoyens, ou contrôler toutes les libertés pour le «bien commun» défini par une poignée qui voulait guider le peuple...

La justice poursuit sa réforme.

Le gouvernement a proposé une loi de programmation sur 5 ans pour moderniser ce qui doit l'être, donc tout. Magistrats et avocats pour une fois d'accord, greffiers et personnels de justice se battent cependant contre les projets de la chancellerie, ou pour les amender. Mercredi 11 avril 2018 tous ont battu le pavé en soutenant que la réforme projetée ne visait qu'à «empêcher l'accès au juge», qu'à déshumaniser les procédures, qu'à accélérer le flux et réduire les coûts au civil, au pénal, et même en matière de peine. Serait-ce le cas, que cette réforme s'impose car tous les praticiens et tous les justiciables qui ont eu un dossier au palais de justice n'importe où sur le territoire, savent que malgré la bonne volonté des uns et des autres, la justice a besoin d'être refondée de fond en comble, de s'adapter à la technologie, de sortir de ses habitudes les plus désuètes et d'en faire une institution moderne, compréhensible, rapide et efficace qui compte dans la régulation de la société éternelle qui a besoin d'arbitres impartiaux pour les nouveaux problèmes de droit encore jamais évoqués, de décisions de justice qui comblent des vides juridiques si le parlement ne s'est pas prononcé sans naturellement que les magistrats imposent leur vision de la société, de conseils, d'avocats compétents et déontologiquement formés, et de moyens matériels en général pour les professionnels des tribunaux et cours. On peut diverger sur les méthodes et les mesures à prendre, mais il faut un vrai dialogue -qui est en cours- pour trouver un consensus car la justice ne peut être l'otage de personne ni un enjeu politique. Les parlementaires vont en discuter dans le débat public. Espérons qu'il en sortira un espoir pour le futur, c'est-à-dire une construction cohérente, solide, apte à s'adapter au monde qui va vite, à l'imprévu, aux contraintes internationales, et dès à présent une amélioration rapide, le budget de la justice devant être sanctuarisé et suffisant pour réussir. D'une tour d'ivoire faisons un monument transparent, ouvert au modernisme, exemplaire pour le droit, les relations commerciales, sociales et civiles, sans oublier le droit public traité à part par des tribunaux administratifs qui viennent de loin, et qui soit un repère pour le citoyen, pour ses droits et ses devoirs dans le cadre de la république. Le ministère de la justice est prudent et a quelque peu reculé en matière de refonte de la carte judiciaire (c'est-à-dire dissoudre des tribunaux dans des communes, ce que les élus locaux détestent), contrairement à Mme Dati qui avait été plus drastique, et s'il y a suppression de ou des juges d'instruction, il est prévu que les chefs de cour d'appel pourront déterminer dans leur ressort quelle juridiction reste spécialisée. Les avocats en général n'apprécient pas la mise à l'écart du juge en matière de divorce ou autre contentieux, ou la disparition de barreaux par l'abandon de tribunaux, s'inquiètent de procédures qui seraient allégées ou sans leur concours, et l'informatisation des saisines déplaît fortement.

La procédure pénale - qui pèse sur les policiers et gendarmes selon eux mais qui garantit les droits de la défense auxquels les avocats sont très «accrochés» - ne semble pas encore bouleversée. Les parquets garderaient leurs prérogatives voire les étendraient ce qui ne va pas dans le sens du maintien du juge d'instruction. Les négociations continuent surtout pour pallier les dysfonctionnements très graves des logiciels Cassopée et Portalis. La réforme de Mme Belloubet tend à vouloir

fusionner les T.G.I. avec les T.I. Les juges d'instance sont inquiets avec la généralisation de la conciliation qui sera payante. Les petits litiges risquent de faire les frais de la nécessité de réformer. Le tribunal criminel départemental - création phare du projet - sera l'emblème de la justice anti-terroriste ce que les avocats contestent vigoureusement. Composé uniquement de magistrats de métier, il sera compétent pour des crimes passibles de 15 à 20 ans de détention au détriment de la cour d'assises que les français connaissent bien avec ses jurés populaires sauf déjà pour les crimes terroristes. On soupçonne les magistrats de repenser ainsi la politique pénale en matière de terrorisme et du traitement des dossiers de plus en plus nombreux en ce domaine sensible, notamment pour tout ce qui a trait à l'islamisme. On substituerait des délits aux crimes? Attendons le projet définitif avant de s'indigner, la procédure parlementaire pouvant faire évoluer les choses. Notons que l'on ne parle plus officiellement de la création rapide du parquet national anti-terroriste.

Le terrorisme

Concernant l'analyse du terrorisme signalons la contribution innovante de M. Jean-Philippe Vincent, énarque, maître de conférences d'économie des grands débats démocratiques à Sciences-Po, qui salue l'intérêt grandissant des économistes pour l'étude du terrorisme «Le terrorisme, nouveau sujet de réflexion pour les économistes anglo-saxons». Il écrit qu'à partir des travaux pionniers de Laurence Robert Iannaccone (the market for martyrs. 2003) et d'Alan Krueger (what makes a terrorist ? 2007) une nouvelle discipline économique est née : l'économie du terrorisme, les économistes s'interdisant toute considération morale. Selon eux, il y a un marché du terrorisme avec une offre : «celle d'individus prêts pour une raison ou une autre à perpétrer des actes de terreur» et une demande : «celle d'Etats, de groupes religieux, d'entités nationalistes...». M. Vincent affirme que de cette analyse un peu «formelle», il est possible de démasquer certaines idées fausses sur les terroristes, comme par exemple qu'ils appartiendraient aux populations les plus pauvres ou les moins bien éduquées, et de croire que les terroristes sont irrationnels et isolés. Il s'agit en réalité de détruire le contrat de confiance dans les démocraties et instaurer les dictatures voulues par les commanditaires avec des conséquences économiques avérées.

M. Vincent conclut : « la nouvelle science économique souligne qu'il faut par des moyens différents, lutter contre l'offre et contre la demande de terreur sur ce qu'il faut bien appeler un marché. Car c'en est un ». Je laisse les spécialistes apprécier cette théorie du marché de gros, et nous dire ce qu'il faut faire pour lutter contre le marché de détail celui qui permet à un individu lambda, armé d'un simple couteau ou d'une voiture de faire beaucoup de victimes.

Mme Belloubet, garde des sceaux, entend «insuffler une culture de l'anti-terrorisme» qui est devenu un contentieux de masse. Elle entend créer une formation spécifique, un cycle d'un an pour donner des outils pertinents aux principaux acteurs et former les générations futures. Les grandes thématiques abordées seront outre la connaissance du phénomène en France comme à l'étranger, la gestion du stress, les nouvelles technologies, la cybercriminalité, le fonctionnement du renseignement, le droit pénal et la jurisprudence. Un parquet européen anti-terroriste doit être créé fin 2018. Mais spécialisation ne veut pas dire exception. Mme Belloubet est très attachée au fait que la justice



anti-terroriste «reste inscrite au sein de la justice de droit commun». Le projet de parquet national anti-terroriste est revu : il faut accentuer les liens avec les autres parquets pour répondre à la montée de la menace ». Depuis janvier 2018, il y a eu 53 nouvelles informations judiciaires (à fin juin 2018) soit une hausse sensible par rapport à 2017. 42 dossiers sont sortis des cabinets d'instruction pour être audiencés dans les deux chambres correctionnelles dédiées à Paris, avec 4 présidents qui se partagent le travail. A partir de 2019, les cours d'assises vont s'activer notamment pour les gros dossiers des attentats de 2015 et 2016. Les chiffres parlent : il y a eu quelques 238 djihadistes condamnés entre 2014 et 2017 au travers de 76 procès et plus de 1500 suspects dans les affaires (chiffres du centre d'analyse du terrorisme de M. Jean-Charles Brisard. Il y aura aussi les « sortants » détenus actuellement à gérer bientôt...

Daniel Zagury, psychiatre et expert judiciaire, a publié sur la banalité du mal avec «La barbarie des hommes ordinaires» (éditions de l'observatoire 2018) : ces hommes et femmes sans histoire, discrets, gentils qui commettent un jour les pires atrocités. Pourquoi puisqu'ils

nous ressemblent? Il affirme que «les terroristes comme les génocidaires renoncent à un minimum de quant-à-soi. Ils deviennent le courant qui les porte dans lequel ils se retrouvent comme clonés. Ils n'ont aucune conscience d'avoir commis le mal». C'est inquiétant, surtout quand ils sortiront de prison! M. Zagury ajoute : «le djihadiste renonce à sa vie terrestre. Il procède à une dé-métaphorisation de la religion, et croit dur comme fer aux anges, aux vierges, au paradis avec ses fruits merveilleux... La société ne peut pas prendre le risque de la naïveté. Elle doit les garder hors d'état de nuire...». Le constat désespère. Nous devons nous protéger et il appartient aux pouvoirs publics de ne pas entendre le chant des sirènes bien pensantes et toujours optimistes sur la rédemption sincère de ceux qui fautent, ces supposés humanistes déclarés ainsi officiellement par eux mêmes qui prônent la main tendue et croient que des arrangements sont possibles. On ne dîne avec le diable qu'avec une longue cuillère.

Dans cette lutte, le renseignement joue un rôle essentiel pour détecter tous les signaux. Les services doivent donc être performants.

Le renseignement

« **Les guetteurs, les patrons du renseignement répondent** » livre d'Alain Bauer et Marie-christine Dupuis-Danon préface de M. Jean -Yves Le Drian (éditions Odile Jacob, mars 2018).

Notre ami Alain Bauer, professeur de criminologie et consultant en sécurité, et Mme Dupuis-Danon ont mis à table des (grands) témoins, des directeurs des services qui ont vécu de l'intérieur notre appareil de renseignement, l'ont dirigé, y ont réfléchi et ont provoqué la révolution culturelle avec le passage du contre-espionnage au contre-terrorisme. « Cette révolution a fait du renseignement la pierre angulaire de la prévention des attentats, élevée au rang de priorité nationale », le politique ayant du mal à nommer l'ennemi.

Les méthodes du contre-terrorisme (temps court et partage de l'information) ont dû se substituer à celles du contre-espionnage (temps long et secret). Cette modification de paradigme a modifié l'équilibre entre sécurité et liberté.

Il faut lire les auteurs de ce livre essentiel pour comprendre l'enjeu des changements de diverses natures (il y a eu 13 cyberattaques importantes en France en 2017) et leurs nécessités pour affronter les menaces actuelles et à venir. Mais «il arrive aussi que l'actualité nous révèle le grand retour des espions à l'ancienne». Alain Bauer a commenté notamment l'affaire Skipral ex-espion russe empoisonné à Londres. Il écrit : «James Bond et OSS 117 viennent de réussir un triomphal retour sur les écrans du réel avec la tentative d'élimination en Grande-Bretagne d'un traître russe du GRU passé à l'ouest, et la comédie du vrai-faux assassinat d'un journaliste russe réfugié à Kiev, Arkadi Babchenko monté par les services ukrainiens». Il précise encore : «depuis l'affaire Snowden le grand public s'était à peu près persuadé que les intrusions informatiques avaient supprimé l'espionnage de papa. Erreur funeste, on ne fait pas que la guerre de loin, avec des manettes de jeu vidéo...».

Le renseignement avec son importance a donc son avenir devant lui, même s'il se retourne comme aurait dit Pierre Dac qui fut la voix de la résistance à Londres.



L'avenir sera-t-il plus calme, plus juste ?

On ne peut éviter de parler des migrants, de leurs errances, de leurs rejets ou de leur accueil forcé à bras fermés, des incohérences de l'union européenne qui ne trouve pas de solutions consensuelles adaptées, des difficultés du débat interne et du gouvernement et de sa politique hésitante pour ouvrir les frontières, ce qui correspond d'ailleurs à un sentiment apparemment majoritaire voulu par les citoyens. Ceux-ci distinguent bien les réfugiés pour lesquels ils sont compatissants, mais rejettent les migrants économiques ou climatiques, ou qui viennent d'un pays qui n'a plus d'Etat. Je n'aborde pas la polémique. Tout le monde ne peut pas être Saint- Exupéry : « *si tu diffères de moi, frère, loin de me léser tu m'enrichis* ». Le bateau Aquarius affrété par des ONG maraude entre les côtes de Libye et celles de Malte. On comprend la démarche humanitaire, mais les passeurs en profitent. L'union européenne flotte si on peut dire, fait le grand écart entre les pays violemment hostiles et ceux qui veulent partager le fardeau.

Tout ceci pose des problèmes gigantesques de sécurité et déstabilise peu ou prou les démocraties. On en arrive à des situations ubuesques. Le gouvernement italien milieu août a d'abord refusé le droit d'accoster, -pour des raisons diverses notamment pour montrer sa nouvelle politique de fermeté, le mouvement 5 étoiles et la ligue ayant fait des promesses pendant leur campagne qui les a conduits au pouvoir - à l'un de ses propres garde-côtes, le « *Dicciotti* » qui avait récupéré 177 naufragés, puis a ensuite interdit tout débarquement sauf pour les mineurs. Il a fallu quelques jours pour que l'Union Européenne se réunisse, sans trouver une solution pérenne, et que finalement un accord ait lieu avec des Etats volontaires, dont l'Albanie !, pour accueillir un quota de migrants. On a failli avoir un « *hollandais volant* » flottant et dérivant de port en port. Il va falloir inventer des solutions juridiques applicables aux 27 puisque Londres a pris le large, peut être négocier avec les Etats ou régions « *émetteurs de migration* », et arrêter cette insécurité fantasmée ou réelle. A défaut les élections européennes de 2019 risquent de rendre des résultats qui vont faire peur. Je n'ai pas la solution et je ne sais pas comment l'Etat peut concilier l'empathie pour l'être humain en souffrance ou qui espère ne plus remonter son rocher comme sisyphes, et entendre les habitants pour les satisfaire, ce qui est la moindre des choses. Mais j'espère en l'homme de bonne volonté et la mission des politiques, des technocrates et responsables tant décriés de Bruxelles est de trouver la voie pour montrer qu'ils sont compétents et ont entendu les avertissements. On va donc beaucoup parler de frontières, de Frontex et de Schengen, de traités internationaux à renégocier, de protectionnisme, de sécurité internationale, et de la souveraineté des peuples, dans les mois qui vont venir.

Mais pendant ce temps là, la vie interne continue.

L'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a analysé la violence au quotidien, les violences « gratuites » comme les rencontres sportives qui dégénèrent, les pompiers et médecins caillassés, les rixes diverses, dans la famille, entre amis, dans les transports, entre automobilistes, pour un stationnement... Ces faits d'agression ont dépassé en 2017 le record historique des 600.000 infractions. Notre ami Christophe Souleze, directeur de l'ONDRP, indique que les causes de cette violence sont à rechercher « *dans un monde sans doute plus anxigène, avec des individus de plus en plus stressés, avec une pression sociale plus forte aujourd'hui* ». Il a raison, on ne peut douter de ses analyses scientifiques et confortées par des faits avérés. Mais rappelons quand même que dans le passé il y avait aussi des motifs d'être violent et que malgré les rappels quotidiens, les explications, les mesures des pouvoirs publics, Etat et collectivités locales, aides diverses et assistance qui sont prises pour éviter toute inégalité ou discrimination, sans compter la dénonciation du racisme, les leçons de tout bord, l'éducation ... la violence augmente.

Cherchez l'erreur et surtout les solutions. On y ajoute la pression migratoire, la baisse de l'autorité des parents en général, et la réponse pénale que l'on taxe à tort de laxiste. Il y avait 777 faits de violence par jour. Il y en aurait désormais près de 1.000 !

Il y a des espoirs ou des pistes semble-t-il mais il va falloir une détermination sans faille pour tenter d'y recourir, si on en partage la philosophie :

* **Nicolas Baverez** indique que « *dans le cadre de l'Etat de droit il est grand temps que les démocraties donnent la priorité à leur première raison d'être à savoir la sécurité et l'existence d'un ordre public sans lesquels la société se trouve ramenée à l'état de jungle. Contre la violence, les démocraties n'ont d'autre choix que de nouer un nouveau pacte citoyen. Elles doivent réarmer non seulement au plan militaire, mais au plan politique, intellectuel et moral. C'est la mission des dirigeants mais surtout le devoir des citoyens...* ».

* **Le philosophe Pierre Manent**, disciple de Raymond Aron - estime que la doctrine des droits de l'homme seul principe de légitimité encore accepté en Europe, rend impossible la délibération publique et l'art de gouverner [lire « *la loi naturelle et les droits de l'homme* ». PUF. Juin 2018]. Il estime que « *les droits individuels règnent sans contrepoids jusqu'à faire périr l'idée du bien commun* » (dont parle Luc Ferry voir précédemment) et que « *la vie sociale réclame nécessairement des discriminations* » (des bonnes de préférence, si je peux me permettre). J'entends les cris de rage et les insultes contre cette argumentation.

* **Francis Fukuyama** celui qui avait prévu la fin de l'histoire et du dernier homme en 1992, c'est-à-dire la victoire par K.O des démocraties, des sociétés occidentales et du libéralisme et qui revient un peu sur son erreur en disant qu'on l'a mal compris, pense qu'il y a désormais une possible défaite des démocraties. Il affirme : « *dans la fin de l'histoire et le dernier homme je mettais déjà en garde contre une prolifération massive de droits nouveaux* ». Mon commentaire : les progressistes qui adorent les droits acquis à jamais et l'extension du domaine de la lutte pour créer des droits ne vont pas aimer cette affirmation, mais ils n'ont pas la vérité révélée ! M. Fukuyama insiste : « *les programmes de discrimination « positive » ont eu pour résultats un envahissement croissant des droits des groupes spécifiques à la place des droits individuels et universels dans la législation américaine. Il n'y a plus de communauté nationale unique ou de bien commun...* ».

Il faut en terminer de ce bavardage, trop long, je le sais.

Il convient en Europe de resserrer les rangs pour faire face aux menaces indiscutables, protéiformes ou ce qui sont considérées comme telles par les citoyens malgré les appels au calme des élites et des dirigeants. L'union Européenne qui devait avancer par l'harmonisation du droit notamment selon le traité de Rome a le devoir d'être réaliste et constructive. Les Etats-Nation ont besoin de cohésion sociale, de culture commune en y intégrant celles des autres s'ils acceptent nos règles, de valeurs reconnues, avec moins de violence, plus de devoirs collectifs et des droits individuels qui n'empiètent pas et ne dominent pas la sphère publique.

On n'est pas obligé de détruire ce qui a fait ses preuves dans des sociétés ouvertes avec un libéralisme constitutionnel ce qui est d'une grande insécurité. Personne de sérieux ne plaide qu'il faut supprimer l'Europe, mais chacun s'accorde à demander qu'elle soit plus conforme à ce qu'attendent les européens à savoir le citoyen qui subit et s'effraie, et qu'elle devienne une entité solide qui ne remet plus sa sécurité internationale par exemple aux seuls USA qui ont fait savoir qu'ils dépensaient trop de dollars dans les missions de l'Otan. Dont acte. Il va falloir innover à tous les étages et dans tous les domaines. On veut aussi que les élus munis de mandats précis dirigent les institutions, fassent appliquer les décisions politiques et ne laissent plus la technocratie de la commission juger ce qui est bon ou non et détermine l'intérêt général de l'union européenne. L'excuse « *c'est la faute à Bruxelles* » signe l'impéritie des responsables !

Au lieu de s'invectiver et monter sur leurs ergots à la moindre critique comme des coqs pour montrer qui est le plus ferme et vouloir être le leader au delà de son pays, - on a élu un président de la république française et non le président des états unis d'Europe comme le rêvait Victor Hugo ce qui ne nous rajeunit pas - les dirigeants européens devraient mettre de côté leurs différences légitimes et trouver des compromis pour lutter efficacement contre toutes les menaces et les déferlantes qui envahissent nos rivages.

On veut des résultats et pas des bavardages et moins de polémique pour créer un espace concret européen de libertés, de prospérité économique et sociale, de protections et d'espoirs.

Enfin, c'est le devoir de chacun de croire que, nouveau monde ou assimilé ou pas, seule la république avec ses principes stricts dont la laïcité, est la solution. En juillet, la politique politicienne a fait naufrage, et il n'y avait pas d'ONG pour la secourir. Mais les français sont de vieux loups de mer qui en ont vu d'autres et se sont sortis des tempêtes. Attention à ne pas faire comme Ulysse que j'ai déjà cité, ce héros mythologique qui a mis des années à revenir à la maison.

Partout dans le monde ce ne sont que guerres, famines, tensions, affrontements, élections contestées, catastrophes naturelles ou techniques comme le pont Morandi à Gênes qui s'est effondré.

Nous avons la chance de vivre en paix et d'avoir des crises de «privilegiés» si on compare avec les autres peuples, même s'il est légitime de vouloir moins d'inégalités, plus de bénéfices concrets et plus de redistribution fraternelle.

*Retroussons tous nos manches, modérons nos exigences personnelles, remisons nos égos.
Ne nous barricadons pas derrière des frontières symboliques. En restant fermes et ouverts,
nous réussirons tous ensemble.*

URGENT : FICHE DE RENSEIGNEMENTS OU DE MISE À JOUR

Un grand merci aux très nombreuses réponses des adhérents de l'ANA-INHESJ et à celles et ceux qui vont répondre rapidement pour mettre à jour notre fichier.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES SESSIONS NATIONALES



Lors de la cérémonie de clôture, 14 juin 2018, des sessions nationales : Sécurité et Justice, Intelligence et sécurité économiques, Risques et crises, 160 Auditeurs ont reçu leur diplôme.

Lors de cette cérémonie, l'INHESJ a souhaité rendre hommage à l'acte d'héroïsme, accompli par Arnaud Beltrame, en mars 2018 à Trèbes, en baptisant du nom du « Colonel Beltrame » la 29e session Sécurité et Justice. Hélène Cazaux-Charles, directrice de l'INHESJ, et Thierry Leleu, président du conseil d'administration de l'INHESJ, ont remis ensuite à Damien, frère du colonel Beltrame, la médaille honorifique de l'Institut.

ACCUEIL DES NOUVELLES SESSIONS DE FORMATION DE L'INHESJ

Le 18 septembre 2018, **Hélène Cazaux-Charles**, directrice de l'Institut a introduit la Journée de rentrée des Auditeurs des trois sessions nationales : Sécurité et Justice, Protection des entreprises et Intelligence économique, management stratégique de la crise ainsi que le département : Etudes et recherches et l'ONDRP par une présentation des différentes activités de l'Institut et des relations avec les différents ministères et autres institutions. **Frédéric Desauettes** a donné des explications sur les différents services et présenté les cinq chefs de départements qui ont à leur tour présenté leur équipe et le programme de leur session.

Celia Bobet pour la 30^{ème} session nationale « Sécurité et Justice » (104 Auditeurs)

Angélique Lafont pour la 22^{ème} session nationale « Protection des entreprises et Intelligence économique » (41 Auditeurs)

Axel Sirven pour la 6^{ème} session nationale « Management stratégique de la crise » (26 Auditeurs)

A noter une nouvelle session nationale « Souveraineté numérique et Cybersécurité » commune avec l'IHEDN (40 Auditeurs)

Nacer Lalam pour le département « Etudes et recherches » en nommant les chercheurs qui travaillent avec lui Romain Sèze, David Weinberger, Anne Willeumier, Alain Clément.

Christophe Souleuz pour l'ONDRP, (*L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales*).



Ensuite présentation du CDEM, centre de documentation de l'Ecole Militaire et de l'AEF (Agence Education et Formation) enfin présentation de l'ANA-INHESJ : organisation, présentation des documents et annonce des différentes activités en invitant les nouveaux Auditeurs à participer si ils le désiraient aux activités en attendant d'avoir leur diplôme et de venir adhérer à l'ANA-INHESJ

Enfin, avant la visite de l'Ecole Militaire, le Colonel Jean de Préaudet a présenté l'histoire de l'Ecole Militaire depuis sa création.



par sophie GALY DEJEAN
Administrateur de l'ANA-INHESJ

« AVANT QUE LEURS TRACES NE S'EFFACENT »

« Paul rappela les circonstances de leur présence aux Coulonges, raconta comment ils étaient intervenusJean évoqua le choc qu'il avait ressenti quand il avait reconnu son copain Jules, quasiment méconnaissable, parmi les victimes. Il insista sur la volonté qui les animait, depuis, de tirer les choses au clair, d'identifier les auteurs de ce massacre et dans la mesure du possible de les retrouver. Il expliqua pourquoi ils étaient attachés à ce que cette triste affaire ne passe pas, comme d'autres, en simples pertes et profits. «Nous avons décidé d'agir avant que les traces ne s'effacent ».

21 Juillet 1944, l'ordre de dispersion des groupes de résistants est donné. Jean Clavet, vingt ans, Paul, son frère, et Philippe, le gendarme père de deux enfants, compagnons de résistance dans le massif du Vercors, appartenant aux FFI (Forces Françaises de l'intérieur), décident de quitter le secteur de Lans en Vercors pour continuer le combat, alors que d'autres font le choix de rejoindre leur famille. Ceux-là seront arrêtés chez eux et fusillés dès le 24 juillet. Le 25 juillet, alors qu'ils se replient, Jean, Paul et Philippe sont témoins de l'attaque de la ferme de Coulonges par la Milice du secteur. Celles-ci ont obtenu des informations après l'arrestation de plusieurs jeunes des villages avoisinants selon lesquelles les propriétaires de la ferme auraient accepté de cacher des armes et containers largables appartenant à la Résistance et provenant de parachutages opérés par les anglais. Alors que les miliciens repartent avec leur butin, les trois jeunes décident de lancer une offensive contre les véhicules des miliciens : « Nous ne pouvons pas laisser ces salopards s'en tirer comme cela », dira Jean.

Quand ils pénètrent dans les bâtiments de la ferme, le spectacle dépasse leur appréhension. « La cruauté, dont avait fait preuve les miliciens, n'avaient rien à envier à celle des nazis ». Quatre suppliciés, les fermiers et deux jeunes des villages, dont Jules le copain de Jean qui avait lui aussi rejoint la résistance, sont mal en point mais encore en vie.

Une question va tarauder Paul, Jean et Philippe. L'intervention rapide de la Milice ne peut s'expliquer que par une trahison. Qui est le traître ? Comment ne pas laisser ce crime impuni ? Ils l'ont promis à Raymond, le propriétaire de la ferme de Coulonges.

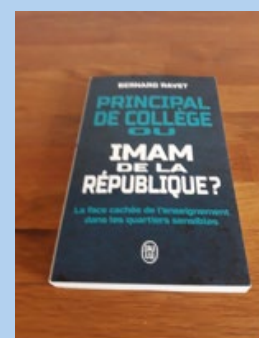
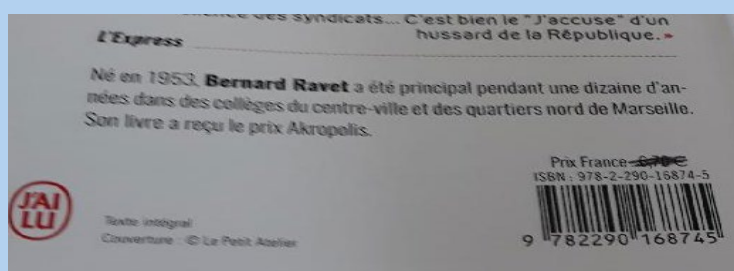
C'est cette quête que Jacques Mignaux, ancien directeur de la gendarmerie nationale, choisit de décrire dans un premier roman publié aux éditions DACRES. Entre fiction, et roman historique, ce livre décrit une France dévastée, une cohésion nationale fracturée. Il est un « hommage aux gens qui ont souffert, à ceux qui ont résisté, aux justes.. aux héros de l'époque, à cette générations qui avait alors 20 ans », dira l'auteur, natif de Saint-Marcellin, dans l'Isère.

Les trois jeunes vont mener une enquête pour tenter de faire la lumière sur l'exécution par la milice d'un groupe de résistants, retrouver les auteurs de ces exactions, identifier le traître qui a dénoncé ses camarades et le livrer à la justice de leur pays. Cette enquête les conduira jusqu'en 1949. Ils iront sur les traces de miliciens, Larrenzini, Andouet, Zymanski.... Ils interrogeront Marcel Revalors, devenu maire de Saint-Marc en Royans, sous les ordres duquel avaient servi les jeunes exécutés et qui avait caché les armes à la ferme de Coulonges. Par lui, ils retrouveront celui qui se cache sous les initiales de LC mentionnées sur une feuille de papier retrouvée au domicile d'un des miliciens. LC s'est trahi par les mandats qu'il envoie à sa mère depuis le village de Bellignat, à côté d'Oyonnax dans l'Ain. Leur quête s'achèvera le 19 mai 1949 quand il retrouveront LC. Celui-ci avouera et les suppliera de ne pas le supprimer.

« Te supprimer, comme ça, sans procès ! Ce serait tentant mais nous n'avons aucune envie de nous salir les mains. « Notre bonne conscience », comme tu dis, nous commandait de te retrouver. Et maintenant que nous t'avons débusqué, tel un rat au fond de son trou, nous allons te remettre entre les mains de la Justice. Ce qui est essentiel à mes yeux, c'est que les familles que tu as privées à tout jamais de leur fils connaissent enfin la vérité ».



Cesarea BRISBOIS, vice-présidente du Comité Akropolis nous a fait part de la parution du livre avec la mention du « Prix Akropolis » du livre de Bernard RAVET : Principal de collège ou Imam de la République. Collection de poche : J'AI LU



CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS L'AGO DU 11 JUIN 2018

Jacques BEHAR, Vice-président – Responsable de la commission juridique
Jacques COLLIARD, Secrétaire Général – Responsable de la commission voyage
Michel COMMUN, Administrateur
Gilbert DERDERIAN, Administrateur – Relation avec les ANA des Régions
Paul DREZET, Vice-président - Responsable du Comité de lecture
Nour Eddine EL BOUHATI, Administrateur
Christian FAVIER, Administrateur
Gilbert FLAM, Administrateur
Françoise FOUGEROLE, Secrétaire Générale adjointe
Christian FREMAUX, Président d'honneur
Sophie GALY DEJEAN, Administrateur
Hubert GRENIER, Trésorier
Nicole GUIMEZANES, Vice-présidente
Anne-Marie HELLEISEN, Administrateur

Dominique LABBE, Président d'honneur
Charles-Henri LAVILLE, Administrateur
Louis LE PIVAIN, Trésorier Adjoint
Pierre-Albert LEVAILLANT, Président d'honneur
Danièle LUCCIONI, Présidente
MAUGER Philippe, Administrateur
Christian MERCURI, Administrateur
Jean-François MERMET, Administrateur
Jacques MIGNAUX, Vice-président
Yannick SALA, Administrateur
Elisabeth SLAMA, Responsable des adhésions et de l'annuaire
Bernard ZAHRA, Administrateur
Gonzague de CHANTERAC, Représentant la « section jeunes »



LES NOUVELLES DISPOSITIONS DU RGPD

« Comme vous le savez, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. A cet égard, L'ANA-INHESJ vous réaffirme son engagement de transparence et l'attention particulière qu'elle porte à la protection de vos données personnelles. »

Dans le cadre du renouvellement annuel de votre adhésion comme de l'établissement et la mise à jour de l'annuaire de l'Association, l'ANA-INHESJ est amenée à collecter et à traiter des données nominatives vous concernant (nom, prénom, adresse postale, mail, numéro de téléphone, photo ...), notamment en vous invitant à compléter la fiche de renseignements envoyée pour la mise à jour de l'annuaire.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement de vos données personnelles qui sont conservées par l'ANA-INHESJ et de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL en cas de difficulté rencontrée à ces différents titres.

Pour toute information et/ou exercer les droits ci-dessus, vous pouvez solliciter l'ANA-INHESJ par mail (ana@ana-inhesj.fr) ou courrier postal (Association Nationale des Auditeurs de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice - Ecole Militaire - 1, place Joffre - Case 39 - 75700 PARIS SP 07). »



Cher(e) ami(e),

Les différentes activités de l'Association (dîners et petits déjeuners débats, visites, voyages, ...), la revue et le magazine sont réservés aux auditrices et auditeurs de l'ANA-INHESJ

Si vous n'êtes pas encore adhérent(e), nous vous invitons à adresser prochainement votre bulletin d'adhésion ci-joint

au secrétariat de l'ANA-INHESJ
Ecole Militaire, Case 39, 1 place Joffre - 75700 PARIS SP

avec le chèque d'adhésion à l'ordre de l'ANA-INHESJ. Les cotisations sont exigibles dès l'Assemblée Générale, qui en fixe le montant, et au plus tard le 31 décembre, pour permettre ainsi de participer aux activités de l'année en cours, sans qu'il y ait nécessairement d'appel ou de relance de l'Association. Nous vous rappelons que cette cotisation est la seule recette de l'ANA-INHESJ.

Dans le cas d'une réinscription vous pouvez compléter et renvoyer le bulletin ci-dessous en précisant vos éventuels changements de téléphone, fax, mail, adresse...

La cotisation 2019, à régler avant le 31 décembre 2018, a été fixée à 60 € pour les Auditeurs des sessions nationales, 30 € pour les Auditeurs des sessions jeunes, 30 € pour les Auditeurs des associations régionales justifiant du paiement d'une cotisation régionale.

En raison des nouvelles dispositions du RGPD l'absence de fiche de renseignement non complétée oblige à ne pas vous inscrire sur l'annuaire (*mail du 4 septembre 2018*).



BULLETIN D'ADHÉSION (à découper)

Inscrire en **ROUGE** les renseignements qui ne doivent pas figurer sur l'annuaire

ANNÉE : 2019

Je soussigné (e) :

Fonction :

Organisme :

Adresse à laquelle je souhaite recevoir mon courrier :

Adresse devant figurer dans l'annuaire :

Téléphone bureau : Téléphone privé :

Téléphone portable :

E-mail :

J'ai suivi la^{ème} session Nationale des Auditeurs de l'INHESJ ou une autre session (régionale ou IERSE) et déclare adhérer à : l'Association Nationale des Auditeurs de l'I.N.H.E.S.J.

Je verse la somme de €, montant de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre de ANA-INHESJ.

Date :

Signature

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

École MILITAIRE

Case n°39

1, place Joffre

75700 PARIS SP

☎ 01 76 64 89 17

📠 01 76 64 89 45

✉ ana@inhesj.fr

Horaires du secrétariat :

Après-midis : Lundi au Jeudi, 14h00 à 17h00

Matins : Mardi et Vendredi 9h00 à 12h30

En cas d'absence :

La Présidente Danièle Luccioni au 06 07 61 43 49 ou daniele.luccioni@wanadoo.fr

Et/ou

Le Secrétaire Général, Jacques Colliard au 06 07 89 23 95 ou colliard@uic.org





BULLETIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES AUDITEURS DE
L'INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ETUDES DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

École Militaire
Case 39
1, place Joffre
75700 PARIS SP 07

Directeur de la publication :

Danièle LUCCIONI

Rédacteur en chef :

Paul DREZET

Membres du Comité de lecture :

Sophie GALY-DEJEAN

Nicole GUIMEZANES

Philippe MAUGER

Sarah PINEAU

Réalisé et imprimé sur les presses de l'imprimerie
de la Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques de la Préfecture de Police

